

Retranscription de la réunion d'ouverture de concertation préalable relative à la station d'épuration métropolitaine à Bruz.

Réunion du mercredi 24 janvier 2024 – 18h – Centre administratif

Madame Pétard-Voisin : Nous sommes ici pour présenter le projet porté par la Métropole sur cette future station d'épuration intercommunale qui sera située à Bruz, on est bien sur un temps de concertation préalable donc d'exposition du sujet et là, on va parler des réseaux. Je passe la parole à Pascal HERVÉ, Vice-Président de Rennes Métropole en charge du sujet.

Monsieur Hervé : Merci Madame le Maire, merci à tout le monde. On va sans doute peut-être accueillir d'autres personnes dans le courant de la soirée, on n'est pas très nombreux ce soir. Bonsoir à vous tous. On est assez nombreux pourtant en face de vous. On accueille Madame TREBAOL, qui est la garante désignée par la commission nationale du débat Public. Elle se présentera tout à l'heure. On l'a sollicitée, on a fait ce choix-là au niveau de la démarche au niveau de la Métropole pour avoir un maximum de concertation avec la population au sens large, et avec les riverains aussi qui sont particulièrement impactés soit par les réseaux d'assainissement qui sont envisagés, (je rappelle qu'on est encore dans des hypothèses de travail), soit par la station d'épuration qui est implantée près du site de Ker Lann à Bruz. Notre volonté au niveau de la Métropole est vraiment de faire en sorte qu'il y ait un maximum de concertation et qu'on puisse largement débattre du projet. Ce soir ce n'est pas un projet définitif ni un projet abouti qu'on présente, ce sont des hypothèses : le projet est encore en maturation et c'est pour ça qu'on se réunit parce que vous pouvez l'amender au fur et à mesure de la discussion. Je vous présente :

Fabien MOQUÉ qui est responsable du service exploitation de l'assainissement à Rennes Métropole. Si vous avez des questions précises sur l'assainissement, il est en plus directeur de la station d'épuration de Beaurade, (la plus grosse station qu'on a dans le secteur) qui est équipée d'une méthanisation depuis très longtemps sur Beaurade ;

Monsieur LAPLANCHE qui fait partie de l'équipe qui nous accompagne avec le cabinet MERLIN sur la partie architecture et urbanisme,

Monsieur LEBRUN, du cabinet BOURGOIS qui nous accompagne là aussi sur le projet des réseaux de transfert ;

Margot THÉRON, qui travaille sur les réseaux et Odile PINCHEMEL qui travaille aussi sur le projet.

Je rappelle juste deux ou trois grandes choses, je ne vais pas être très long, simplement pour vous dire qu'en Ille-et-Vilaine on a cette particularité d'avoir des masses d'eau qui sont en très mauvais état avec seulement 3 % de nos masses d'eau en bon état écologique, qu'on a un gros travail à faire notamment, sur l'épuration, mais aussi sur le bon fonctionnement de nos stations d'épuration.

Rennes Métropole est métropole depuis 2015 et il était obligatoire en fait de faire le transfert de l'assainissement à la métropole, donc c'est la Métropole qui est en charge de l'assainissement aujourd'hui. Avant 2015, on avait 33 autorités organisatrices sur les 43 communes de la Métropole. Donc 33 autorités organisatrices, 33 prix différents, 33 modèles différents aussi de gestion, soit communale soit intercommunale. On a aujourd'hui 25 stations d'épuration qui sont en fonctionnement, et sur le premier mandat 2015-2020, on a lancé une étude sur les capacités épuratoires de la Métropole en fonction des projets notamment liés à son développement. Je rappelle aussi, que la Métropole a une démographie positive et c'est essentiellement dû au solde naturel. On entend beaucoup dire : "il y a beaucoup de populations à venir de l'extérieur", non, ce n'est pas vrai : ce sont nos enfants et les enfants de nos enfants qui ont besoin et qui cherchent à avoir des logements sur cette aire géographique pour pouvoir s'installer et vivre convenablement. Donc on a cette responsabilité à la fois de travailler sur l'assainissement existant, sur les stations d'épuration, la modernisation et puis le bon fonctionnement de nos stations, et sur les prévisions de population et d'activité globale sur la Métropole. On avait mené cette étude sur les capacités épuratoires et il nous a été dit la fragilité du milieu dans lequel on rejette aussi les eaux traitées. On a beaucoup de cours d'eau mais il y a le cours d'eau principal évidemment que vous connaissez, la Vilaine, on a également la Seiche, le Meu, et beaucoup de petits cours d'eau qui subissent des à-secs importants et avec un changement climatique qui est en route et qu'on ne peut pas arrêter comme ça, qui vont aussi subir des à-secs plus importants. D'où la décision qui a été prise à travers cette étude-là, plutôt d'essayer de regrouper quelques stations ensemble et d'avoir des rejets dans des milieux qui vont être moins sensibles aux problèmes climatiques. C'est de là qu'est né ce projet, premièrement parce que la station de Bruz est complètement à saturation et qu'il faut la refaire totalement, et puis à côté de ça on a la station de Chavagne qui aussi arrive à saturation et celle du Rheu qui a encore un délai avant saturation et qui pourrait encore fonctionner telle qu'elle est, mais on en profite justement pour travailler aussi sur ce projet-là, et puis il y a des lagunages qui sont encore en fonctionnement sur une partie de Saint-Jacques, qui correspondent au secteur de Saint-Jacques aéroport. Le lagunage n'est plus non plus, en termes de traitement et de qualité de rejet des eaux, n'est pas un système aujourd'hui qui correspond au résultat exigé par les normes de rejet. Donc j'essaie de dépeindre un petit peu la situation, je laisse Madame TREBAOL présenter quel va être son rôle pendant ce temps de concertation.

Madame Trebaol : Merci Monsieur le Président. Je suis Catherine TREBAOL, je suis brestoise, je suis médiatrice actuellement et je suis urbaniste à l'origine. J'interviens ici non pas comme représentante de la CNDP, juste comme garante. On est garant de la participation du public c'est-à-dire que ma position ici, vous voyez, n'est pas tout à fait à la table de la maîtrise d'ouvrage et pas tout à fait avec vous dans le public, c'est un rôle de tiers qui est indépendant. Les valeurs de la CNDP c'est vraiment de dire qu'on entend, car on assure une traçabilité de tous les propos pendant la concertation et on veille à ce que toutes les questions qui soient posées aient une réponse. On veille aussi à ce que le débat se passe bien, quelques fois il y a des débats un peu houleux etcetera, tout peut se dire mais il y a la manière de le dire pour pouvoir être entendu, et on accompagne en fait des projets dont l'ampleur et l'impact sur l'environnement sont importants. Donc il y a une

question de coût du projet, il y a une question d'impact. Là, Rennes Métropole a choisi, et n'était pas obligé, de faire appel au garant. L'idée, de donner ce cadre souple à la concertation, c'est aussi de permettre que les gens viennent à la concertation. Donc on a démarré par une étude de contexte, on a rencontré 36 structures, les agriculteurs qui sont très près du projet, les golfs, les élus, les associations, le CFPPA qui est le lycée d'enseignement agricole sur votre commune et on a veillé à demander au maître d'ouvrage des modalités de concertation adaptées comme ce soir par exemple, avec un format » table ronde » qui est centré sur des objets de la concertation et qui permet leur approfondissement. Notre rôle c'est d'être là ce soir, de vous entendre, d'être témoins, on sera également sur les marchés dans les jours à venir et ensuite, on remettra un bilan de la concertation un mois après la fin de la concertation. Dans ce bilan, vous retrouverez tout ce qui s'est passé, c'est ça la traçabilité des propos. Voilà, je suis à votre disposition pendant la réunion et après, par mail, par téléphone.

Madame Pinchemel : Je reprends directement la parole. Merci Madame TREBAOL. Hier on a eu la réunion d'ouverture de la concertation lors de laquelle on est revenu sur l'ensemble du projet balayé assez rapidement, et puis là on rentre dans l'une des premières des trois réunions thématiques où on vous propose d'approfondir certains des sujets. Comme on n'est pas très nombreux, si vous avez d'autres questions à poser on pourra se permettre aussi bien sûr d'y répondre. Et vous avez vu sûrement, et pris j'espère, le document qui reprend l'ensemble du projet sur lequel on retrace aussi les explications du projet, de ses raisons d'être, des conséquences d'un non-projet ou alors de scénarios différents qui ont été étudiés. Toutes ces choses ont déjà été abordées hier.

Mme Odile Pinchemel : Monsieur HERVÉ a très bien résumé l'ensemble des éléments. Les grands sujets qu'on aborde ce soir seront les réseaux de transfert, le devenir des anciennes stations d'épuration et l'insertion paysagère. Ce que je vous propose c'est une présentation en diaporama, et puis ensuite, dans un deuxième temps, plutôt des temps d'échange autour de ça. Le projet est résumé en une diapositive : l'implantation de la station d'épuration sera vraiment tout de suite à l'ouest de la zone d'activité des portes de Ker Lann donc le long de la RD 34, juste au-dessus de Saint-Jacques aéroport. Le parc expo est au nord-est, il y a aussi la zone d'activité des portes de Ker Lann avec un des ronds-points qui circule, la ZAC de Ker Lann à l'Est avec tous les établissements scientifiques d'enseignement, et c'est sur ce terrain à l'ouest que se situe la future STEP qui est concerné par un accès envisagé depuis la zone d'activité des portes de Ker Lann. Je ne reviens peut-être pas sur les objectifs, Madame TREBAOL vous avez très bien expliqué les objectifs de la concertation. Mais je vais préciser les objets de la concertation : l'étude qu'on vous présente n'est pas figée, elle est déjà issue d'un certain nombre de données et d'études qui ont été menées depuis trois ans, quatre ans même. On a déjà travaillé sur :

- le site d'installation comme on vous l'a présenté,
- le choix de regrouper les systèmes d'assainissement de Chavagne, Le Rheu, Saint-Jacques aéroport et Bruz,
- le dimensionnement des ouvrages, la réception des boues pour pouvoir traiter également six mois de l'année les boues de Saint-Herblon (car le traitement de séchage ne fonctionne pas l'hiver),

- les procédés de traitement.

Sur ces éléments, vous êtes amenés bien sûr à pouvoir donner un avis et vous exprimer, et débattre mais ce sont des choses sur lesquelles on a déjà travaillé pour arriver à un projet faisable et qui correspond au besoin de la collectivité.

En revanche, on a beaucoup de latitude sur les sujets comme l'insertion paysagère, les précautions pour le positionnement des bâtiments, les accès en période de phase de travaux, en période de phase définitive, la production photovoltaïque et on peut encore plus recueillir vos remarques et vos observations, vos envies, pour pouvoir les intégrer au projet. Je passe la parole à Margot pour le réseau de transfert.

Madame Théron : Bonsoir à tous. On va parler dans cette première partie de réunion de la partie réseau de transfert. Très rapidement, le contexte au niveau de la situation actuelle on l'a pas mal évoqué depuis le début de la réunion. On a quatre stations d'épuration existantes qu'il va falloir relier via un réseau de transfert jusqu'au futur équipement de traitement des eaux usées sur la commune de Bruz. La situation future, ici sur cette diapositive est résumée de manière très schématique. Il faut savoir qu'on a mis sur le côté de la salle des plans un peu plus précis. Donc rapidement, les quatre stations vont être supprimées et on va créer trois nouveaux postes de refoulement qui sont tous situés a priori sur Chavagne et remettre en état deux postes de refoulement, à Saint-Jacques-de-la-Lande et à Bruz. Donc les nouveaux postes vont être créés à Chavagne principalement pour remonter les effluents vers le Nord puisque, aujourd'hui, comme vous pouvez le voir sur la carte, la station d'épuration est au Sud donc l'idée c'est bien de refouler tous les effluents vers le Nord jusqu'à un poste où ils rejoindront les eaux usées du Rheu. Les eaux usées des deux communes seront mélangées en ce point-ci avant la traversée de la Vilaine, puis ensuite, basculées vers la future station d'épuration à Bruz. Sur la partie Saint-Jacques-de-la-Lande et Bruz, les deux réseaux vont arriver juste à l'Ouest de la RD 177 et vont se rejoindre pour arriver ensuite sur la future station. Voilà le schéma très général. Pour rappel, dans la seconde partie de la réunion, lors du temps d'échange, on pourra faire des réflexions plus poussées et plus précises sur les cartes qui sont affichées au mur. Il y a plusieurs choses à prendre en compte sur le tracé et le dimensionnement d'un réseau, on ne trace pas et on ne dimensionne pas un réseau en se disant finalement, » je passe par là parce que ça m'arrange » : il y a vraiment des éléments techniques à prendre en considération notamment, et les aspects environnementaux également qui sont à prendre en compte et très importants, les contraintes au niveau du sol et du sous-sol et les aspects bien sûr fonciers.

Sur les impératifs techniques, on a d'abord des pentes minimales à respecter pour la pose des réseaux. Si on ne respecte pas ces pentes minimales on peut avoir des risques de bouchon, des réseaux qui seront obturés, un encrassement des conduites donc on doit vraiment respecter, pour des conduites gravitaires, cette pente minimale. Les conduites gravitaires ce sont bien les conduites dans lesquelles l'écoulement des eaux usées se fait de manière plutôt naturelle en suivant la pente du terrain. Ensuite, autre impératif technique, ça va être de garantir une certaine sobriété en matière de consommation énergétique ou de réactif. En fait, quand on fait fonctionner un réseau (non gravitaire) en

refoulement via du pompage, ça nécessite d'alimenter en électricité des pompes et ça nécessite certaines fois, d'ajouter des réactifs, des produits chimiques pour traiter cet effluent et éviter des odeurs et des risques de corrosion. Tout ça, ce sont des choses à prendre en compte, il faut qu'on limite au maximum l'usage de ces réactifs et la consommation électrique, pour les écoulements en refoulement. Autre impératif technique, ce sont les contraintes d'acceptabilité. Une fois en fonctionnement, notamment pour des réseaux gravitaires, on doit accéder au réseau pour pouvoir le curer et l'entretenir, faire passer une caméra dedans pour vérifier son état. Donc on doit avoir des réseaux qui sont à proximité de voiries pour permettre à une machine de passer et puis, avoir des regards situés à plusieurs endroits du réseau pour pouvoir y accéder directement. Enfin, dernier point, notre réseau va devoir limiter les différents impacts qu'il a sur les projets autour, ne pas empêcher en fait des projets qui pourraient avoir lieu autour. Je m'explique, dans le secteur on a plein de projets (ici seuls quelques exemples ont été mis) : on a la ZAC Ker Lann Nord dont parlait ma collègue juste avant. L'idée c'est ne pas de se mettre en plein milieu et qu'ensuite, l'aménageur de la ZAC se dise : "là, j'avais prévu un bâtiment, vous avez mis un réseau, je ne peux pas implanter mon bâtiment". Il faut vraiment qu'on travaille avec tout le monde pour pouvoir arranger au mieux et pas juste mettre notre réseau et dire après, « vous vous mettez là où vous aurez de la place ». Il faut vraiment qu'on ait des discussions également sur la passerelle vélo qui enjambe la RD 177, sur toutes les routes départementales à grande circulation, il faut aussi qu'on réfléchisse comment on les impacte puisqu'on ne peut pas couper une circulation pendant de nombreux jours ou de nombreuses semaines si c'est vraiment un axe très important pour la commune. Tout ça c'est bien à prendre en compte dans le dimensionnement sur la partie technique.

Ensuite, sur les aspects environnementaux, pour parler de manière un peu plus localisée du projet, on a réalisé ici une étude faune/flore et un inventaire zones humides au cours de l'année 2023, ça a duré un an à peu près. En fait, ça nous a permis d'avoir des cartographies listant l'ensemble des espèces animales, certaines espèces végétales et puis les zones humides, pour avoir des cartes finales telles que celle qui est présentée ici, qui présentent les enjeux de la zone, avec différents niveaux d'enjeu, ça peut être faible, modéré, fort. L'idée ça va être de se dire, le réseau doit passer sur des zones où il n'y a pas d'enjeu ou l'enjeu est très faible, les autres zones, on les évite : c'est la priorité.

Ensuite, on va avoir des impacts au niveau des cours d'eau. Au niveau de la traversée de la Vilaine, on pourra y revenir un petit peu plus après, mais a priori elle se fera via une technique sans tranchée ce qui permet de ne pas impacter directement le cours d'eau. Ensuite, pour les autres cours d'eau, ici dans le secteur on a principalement le Lindon au Rheu, également le Mortrais à Bruz. Ils seraient potentiellement impactés à certains points spécifiques par la traversée du réseau mais dans ce cas-là, on adapterait les techniques au cas par cas en fonction du linéaire de cours d'eau impacté.

Impacts également au niveau des zones humides dont on a un petit peu parlé avant, vous avez un exemple qui est situé sur le Rheu, sur l'inventaire zones humides qui a été fait. L'idée étant bien sûr de les éviter au maximum. Vous avez peut-être déjà entendu parler de la séquence Eviter-Réduire-Compenser. Il y a encore une dizaine d'années, on

compensait directement, c'était simple : on détruisait la zone humide et on la compensait. Aujourd'hui, c'est vraiment l'évitement qui est privilégié. L'idée c'est d'éviter les zones humides au maximum, de ne pas les détruire pour ne pas avoir ensuite à les compenser.

Il y a également les contraintes de sol et sous-sol. Les techniques qu'on va mettre en œuvre pour mettre les réseaux dans le sol ou pour implanter les postes, les matériaux qu'on va utiliser pour ce réseau, ça va dépendre fortement des paramètres qu'on a sur les sols et les sous-sols en place. Si on a des sols qui sont plus ou moins durs, plus ou moins meubles, si on a des sols type graviers, argiles et si on a de l'eau aussi qui remonte très haut, tout ça, ça va nous donner des indications sur comment doit être le réseau, à quelle profondeur il doit être et comment il doit être dimensionné. Et les aspects fonciers, dernier point très important, puisqu'on doit, en fait, veiller à ce que le tracé des futurs réseaux limite au maximum les impacts qu'on peut avoir sur les terres agricoles sachant qu'on ne pourra pas les éviter totalement mais on doit les réduire au maximum. On doit limiter également l'achat de foncier. Dans ce projet, il y a quelques dizaines de mètres carrés qui sont prévus à l'achat pour l'implantation des deux postes le plus au Nord sur Chavagne et pour mettre en place ensuite pour les conduites, des conventions de servitude. Pour rappel, les conventions de servitude fixent bien les droits et les devoirs pour nous Rennes Métropole, qui implante notre réseau dans le sol et aussi pour le propriétaire exploitant de la parcelle concernée. Une convention de servitude énonce des droits et des devoirs, donc des obligations pour chacun. Je vais passer la parole à présent au maître d'œuvre.

Monsieur Lebrun : Bonsoir, je suis Maxime LEBRUN du cabinet BOURGOIS et maître d'œuvre de l'opération des réseaux. Les diapositives qui suivent ont pour objectif de vous présenter des plans qui sont des plans d'études préliminaires : on a des objectifs de déconnexion d'abord des stations d'épuration, comme point de départ, et on doit rejoindre la future station d'épuration. La première diapositive montre Chavagne avec la station d'épuration qui est ici au Sud, et puis un réseau gravitaire qui descend pour rejoindre la station d'épuration. Ce qui est prévu sur ce transfert-là c'est d'implanter le plus haut possible un poste de relèvement. Quand je dis plus haut possible, c'est pour avoir le moins de linéaire de refoulement. C'est la conduite qui est en bleu. Pour reprendre le propos de Madame THERON tout à l'heure, pour limiter les temps de séjour [*des effluents dans la canalisation*] et les puissances nécessaires pour relever les effluents, le poste serait implanté ici en bordure de voirie dans une parcelle privée qui pourrait être celle-ci ou celle au-dessus (pour le moment rien n'est encore défini). Le réseau de refoulement suit le domaine public et on vient récupérer à partir du point haut du terrain naturel, finalement on rebascule sur un réseau avec un écoulement par gravité. On profite de l'opportunité des travaux pour renouveler et remettre les réseaux existants je dirais au goût du jour parce que ces réseaux anciens des années 60 présentent des fuites, des infiltrations donc on fait d'une pierre deux coups. On va chercher donc au plus loin un autre poste de relèvement ici au Nord de Chavagne qui est finalement le point ultime de transfert des effluents de Chavagne qui, ensuite, vont aller par refoulement (à nouveau la conduite en bleu), et on va aller chercher la RD 21 pour aller vers l'endroit, où est projeté ce qu'on appelle le poste de refoulement général Ouest Vilaine. La trame en surligné noir indique les endroits où sont prévus des travaux sans tranchées typiquement : là on est sur la RD 34 avec une route à circulation très importante, il n'est pas question d'aller la barrer

pendant une semaine, deux semaines, pour faire ces travaux-là. Donc il y a des techniques qui sont très adaptées pour pouvoir la franchir sans impacter les voiries.

Sur le réseau de Chavagne, on a un point bas où on y imagine d'implanter le poste de refoulement général Ouest Vilaine. À propos du transfert des effluents du Rheu, la station d'épuration du Rheu est alimentée par le réseau de refoulement qui arrive depuis le poste de refoulement d'Apigné. C'est un réseau qui fait pratiquement 2 km et qui a des temps de séjour très élevés et compte tenu de ces temps de séjour, il y a une production d'H₂S (de sulfures) qui, déjà pour la santé des exploitants et pour les nuisances dans l'environnement proche, ne sont pas terribles, et surtout, pour essayer de s'en prémunir, l'exploitant doit injecter un réactif au niveau du poste, avec des coûts d'exploitation importants qui sont induits par cette configuration. Donc, on a été amené sur ce secteur-là, à étudier deux tracés. Le premier c'est l'alternative 1 qui vous est proposée ici : on repart de la station d'épuration et on repose un réseau qui s'écoule par gravité pour aller chercher le poste de relèvement. On va dire qu'on conserve les contraintes de l'existant par rapport à la production d'H₂S sur ce réseau-ci. On a une deuxième particularité ici, au niveau de Moigné, on a un petit poste de relèvement, avec son réseau de refoulement associé, et ce poste-là a pu faire l'objet de déversements dans le Lindon avec nécessité, du coup, d'y faire potentiellement des travaux pour renforcer sa capacité. Il est déjà équipé d'ouvrages de stockage en temps de pluie, en théorie pour récupérer les sur-volumes, visiblement ce n'est pas suffisant puisqu'il y a des débordements qui peuvent être assez réguliers, Donc cette solution-là ne résout pas le problème de ce poste-là puisse qu'on le laisse tel quel. Après, il y a d'autres travaux à faire pour répondre à la problématique mais la solution 1 telle qu'elle est présentée ne résout pas le problème de débordement ici et on conserve la problématique de sulfures sur le réseau de refoulement principal et également, on a des consommations énergétiques qui sont assez élevées du fait de la longueur du refoulement c'est-à-dire qu'une eau qui s'écoule sous pression dans un tuyau va avoir des frottements et, pour vaincre ces frottements, il est nécessaire d'apporter de l'énergie à travers les pompes et plus on a une longueur de refoulement importante, plus il y a de frottements plus ça coûte de l'énergie. Plus le dénivelé à franchir entre le point de départ de la pompe et le point de rejet est important (ce qu'on appelle hauteur géométrique), plus cette hauteur est importante, plus ça coûte également : il faut apporter de l'énergie pour franchir les obstacles. Dans cette solution 1, on conserve les contraintes actuelles de refoulement du Rheu. Ce qui nous a amené à étudier une solution dite alternative, 2 en l'occurrence, où l'objectif serait de déconnecter le réseau de refoulement le plus en amont possible au niveau du Lindon et de suivre dans un fuseau qui reste à déterminer, le cours du Lindon pour venir chercher le point bas ici. Dans les toutes premières études qu'on avait pu imaginer c'est le tracé qui suit vraiment le Lindon puisque en fait, sur les cartes du PLUi, il y avait une zone qui n'apparaissait pas en zone humide entre le Lindon et la représentation graphique des zones humides, on a essayé d'en profiter. Sauf que les inventaires qu'on a fait faire ont démontré que c'était juste une "aberration cartographique" et que la zone humide, évidemment, va bien jusqu'au ruisseau, et dans la logique « d'éviter, réduire, compenser », avoir plus de 1,5 km voire 2 km en zone humide car finalement ce tracé-là était plus simple puisqu'il suivait le ruisseau, devrait être abandonné en cherchant à éviter au maximum les impacts divers qui sont en zone humide ou en zone avec des enjeux de

conservation des habitats d'espèces protégées bien qu'ils n'apparaissent pas ici mais qui sont également présents à certains endroits. Par contre, on a proposé une alternative qui consiste à rester au Nord de la RN 24, sur des terrains qui sont en arrière de zones d'activités donc des terrains assez remaniés. Ensuite, plutôt que de suivre le ruisseau du Lindon, on continue à emprunter les voiries jusqu'à ce point bas au niveau du Lindon. Ici, on est partout sur le domaine public. La contrainte de ce tracé-là, à partir du moment où on ne suit pas le Lindon, on s'en écarte, on va aller travailler dans des zones qui sont plus hautes en altimétrie et avec un réseau qui de facto, avec la pente qui nous est imposée, peut se retrouver avec des profondeurs un peu plus importantes. Donc malgré tout, pour ce tracé-là, on conserve quand même une zone où on a 200 m d'impact sur de la zone humide qui sont inévitables car si on voulait remonter ici pour éviter la zone humide on aura un réseau à 12 m de profondeur, ce qui est techniquement aberrant. Ensuite, une fois qu'on a passé cette première parcelle là, l'idée c'est aussi d'essayer de voir où on peut trouver des accès au réseau pour l'exploitant, où on peut trouver facilement des voiries. On a plusieurs petites voiries dans le secteur, on imagine que ça pourrait être possible quand même de faire un petit prolongement du chemin existant ici pour pouvoir accéder au réseau. Il faut quand même voir qu'entre deux accès ici, on a facilement 250 m à 300 m pour les plus grandes distances entre les routes. La norme sur Rennes Métropole c'est d'avoir un regard tous les 80 m pour des ouvrages classiques. Donc ici, c'est une contrainte à laquelle il faut apporter des réponses. Il existe des réponses techniques mais c'est une des contraintes de ce tracé-là. En poursuivant le tracé, ici on arrive au Nord-Ouest de la ferme de Launay où là on a une autre difficulté c'est de rejoindre le poste de refoulement, évidemment on ne va pas aller tout droit. Le tracé là c'est un arc de cercle, mais il faut imaginer que le réseau est de 50 cm de diamètre, c'est une DN 500. L'idée sur ce tracé-là serait de trouver un cheminement jusqu'au poste de relèvement qui prend en compte les contraintes d'exploitation de la ferme, de croissance, d'extension de bâtiments futurs ou d'ouvrages divers pour rejoindre le poste de relèvement. Ensuite, on a regroupé les effluents sur le poste de relèvement (l'ouvrage fait 10 m de diamètre au maximum), avec des pompes, on est sur un réseau de refoulement qui va donc traverser la Vilaine en amont du Moulin de Champcors. La cartographie qui vous est représentée ici, n'est pas complètement à jour, il y a des zones humides identifiées qui vont être mises à jour en fonction des carottages qui ont été faits, des analyses de sol, des recherches de traces d'hydromorphie et qui ont permis de définir un contour précis de la zone humide. La trame que vous voyez en bleu c'est la zone d'expansion des crues de la Vilaine et il se trouve que tout n'est pas superposé, il y a des zones d'expansion de crue de la Vilaine qui ne sont pas pour autant en zone humide d'où l'adaptation du tracé ici, c'est qu'on va passer de l'autre côté de l'alignement d'arbres, une haie sur un talus.

Monsieur Lebrun : Le ruisseau là ? C'est un fossé en fait.

Public : Non, c'est un fossé "mort" qui...

Monsieur Lebrun : Oui, qui doit connecter un petit écoulement qui arrive de chez vous, peut-être c'est l'eau de source.

Public : Ce sont les eaux de gouttières de la ferme et il est classé aujourd'hui comme cours d'eau, j'ai demandé un déclassement il y a plus de trois ans et il n'y a jamais eu de retour ou quoi que ce soit auprès de la DDTM, donc je me demande à quoi ça sert aujourd'hui.

Monsieur Lebrun : En ce qui nous concerne en tout cas, on va se placer de l'autre côté pour éviter les zones humides. La traversée de la Vilaine, ce sont des travaux qui sont d'une technicité très différente de ce qu'on peut rencontrer habituellement, ce qui va être mis en place ici sous réserve des études de sol qui doivent être faites aussi c'est-à-dire qu'on va faire des sondages assez profonds. On va descendre à 10-12 m de profondeur de chaque côté, on va faire ce qu'on appelle de la géophysique aussi en travers de la rivière pour avoir des imageries, une connaissance des différentes couches de sol qu'on peut retrouver sous la Vilaine à des profondeurs importantes, et en fonction de ces différents paramètres, sera retenue la technique la plus adaptée pour ce type de traversée. Ce qui est fortement pressenti à ce stade et qui se fait couramment pour ce type de roche c'est de faire du forage dirigé, c'est-à-dire qu'on a une machine sur des chenilles qui travaille à même le sol et qui va enfoncer un train de tige dans le sol. C'est un peu le film Armageddon, c'est un peu ça en termes d'outil pour vulgariser la chose : on va réaliser ce qu'on appelle un tir pilote, en diamètre qui correspond au train de tige avec une tête de forage qui est devant. Une fois que le tir pilote est réalisé, c'est un tir qui est guidé en permanence, il y a un opérateur qui guide la tête du tir pilote qui est géolocalisée et on suivra en permanence ses coordonnées en X, Y, Z. Ainsi donc, on peut vraiment la suivre et maîtriser la trajectoire. Lorsque ce tir pilote est réalisé, on réalise une étape qu'on appelle des alésages successifs où on attache au train de tige une boule, et avec des passages successifs en augmentant le diamètre de la boule, on arrive à réaliser le diamètre du tunnel de la dimension requise pour faire passer le tuyau. En général, on demande à avoir une fois et demie le diamètre de la canalisation à poser. Typiquement en étant à 350, il faudra avoir un alésage en 500-600 mm ; et pour que les terres se tiennent bien, on utilise de la bentonite qui va permettre de consolider ce tunnel pour la dernière étape qui est l'étape de tirage de la canalisation qui est assemblée d'un côté ou de l'autre du forage. Ici, le forage fait à 200 et quelques mètres. Les 200 m de canalisation en polyéthylène sont soudés, attachés à la machine et tirés dans le tunnel qui a été réalisé. Il s'agit de techniques très particulières qui ne sont pas à la portée de n'importe quelle entreprise, il y a vraiment 4 ou 5 entreprises en France qui maîtrisent ça. Une fois qu'on a traversé la Vilaine, le réseau va être posé le long des voies départementales pour venir chercher le site de la station d'épuration.

Ensuite, pour Saint-Jacques-de-la-Lande (la zone de l'aéroport), les effluents sont collectés vers un poste de refoulement qui, à travers une conduite de refoulement, les achemine vers un système de traitement de type lagunage et on a également le réseau de desserte du parc des expositions qui finit au sud de la Zone d'Activités des Portes de Ker Lann et vient jusqu'à la station d'épuration de Bruz. Ici les travaux seront relativement simples, l'objectif est de déconnecter le réseau de refoulement et de le raccorder sur le réseau gravitaire qu'on récupérera ensuite pour acheminer les effluents à la station d'épuration.

Concernant Bruz, il y a deux réseaux qui arrivent sur Bruz. Pour faire simple :

1. Un réseau qui arrive gravitairement côté Cicé-Blossac, qui est très profond, de l'ordre de 3 à 4 m de profondeur,
2. le réseau de refoulement qui arrive de Bruz, avec une profondeur un peu plus classique.

L'idée est de conserver sur la station d'épuration un poste de refoulement qui permettra de relever les effluents qui arrivent de Cicé-Blossac, qui sont très profonds et les effluents qui arrivent du Nord de Bruz seraient transférés gravitairement. L'intérêt de cette solution-là c'est vraiment, en termes d'exploitation, de supprimer un poste important parce que c'est de l'énergie, c'est des moyens humains pour venir entretenir et curer les ouvrages. Donc il y aura un poste de taille plus modeste et un réseau gravitaire en diamètre 700 qui serait posé à travers la zone de Ker Lann, en suivant le terrain de sport donc il y a des grandes banquettes enherbées sur lesquelles on peut s'implanter assez facilement, et sous quelques voiries de Ker Lann¹. Pour nous, l'objectif, est de s'insérer harmonieusement dans le plan de composition par rapport aux implantations de bâtiments projetées, de parkings, pour que l'ouvrage puisse être normalement exploitable. Après, on a un passage un petit peu plus compliqué techniquement, près de la voie d'accès principale de Ker Lann au niveau du boulevard Pasteur qui est tout fraîchement réaménagé, avec la création d'une passerelle sur la RD 177 pour un réseau express vélo, qui va probablement amener à avoir un linéaire assez important à faire sans tranchée également pour minimiser les impacts sur l'accès à Ker Lann, sur des voiries récemment aménagées et pour , prendre en compte les travaux de la passerelle qui seront faits avant les travaux du réseau d'assainissement².

Le dernier volet concerne le rejet des eaux traitées. Ce rejet se fait gravitairement et l'idée va être de suivre le cours du ruisseau du Mortrais pour des questions aussi de profondeur de réseau, c'est ce qui est le plus simple en termes d'écoulement gravitaire et on a un rejet qui se fait dans la Vilaine en aval de l'écluse de Cicé, qui permet aussi d'avoir une dilution plus importante avec une circulation d'eau plus forte que dans le bief de Cicé. Voilà pour la partie réseau. Ma présentation est terminée.

Mme Pinchemel : Merci. Après cette présentation du réseau de transfert, on a dit qu'on avait encore deux sujets à aborder tous ensemble, avant de passer aux ateliers. Je vais assez rapidement présenter la question des anciennes stations d'épuration. Donc, créer une nouvelle station d'épuration en remplacement de quatre stations existantes.

Station d'épuration de Bruz : aujourd'hui on a une station de 20.000 équivalents-habitants qui arrive vraiment à saturation et pour laquelle on a des soucis d'exploitation récurrents. Elle est en milieu très dense, elle est assez ancienne et donc a vraiment besoin de travaux. On l'explique dans le document de concertation, on ne peut pas l'étendre sur place, c'est une station qui est aujourd'hui complètement insérée au niveau du campus de Ker Lann et de la ZAC de Ker Lann. Le milieu récepteur aujourd'hui c'est le ruisseau du Mortrais.

¹ Ici, on a toute une zone qui est encore à développer sur Ker Lann, là il y a un aménageur qui est missionné pour développer cette zone-là

² La passerelle sera fondée sur les pieux, il y a des culées qui peuvent également être fondées sur des pieux donc il faut s'en écarter pour qu'il n'y ait pas d'incident sur la stabilité des ouvrages

Public : Les procédés, ce sont les boues activées ?

Mme Pinchemel : Les boues activées, oui, c'est vrai qu'on ne réprecise pas tout. Les stations d'épuration à boues activées, c'est un procédé qui permet de traiter les eaux directement par des bactéries. On dit souvent que c'est un "restaurant à bactéries" c'est-à-dire que l'on va amener les eaux usées une fois qu'on les a débarrassées des plus gros éléments éventuellement des graisses et des sables, on va les amener dans un bassin dans lequel les bactéries sont naturellement présentes, on ne rajoute pas des choses, c'est naturellement présent dans les effluents. Elles vont venir se nourrir de la pollution, des nutriments. En fait, leur fonctionnement n'est pas le même selon qu'elles sont en présence d'air et en anoxie, sans air. Ça leur permet de dégrader différemment les éléments et puis de les manger, de les digérer, et du coup cela diminue en fait la pollution qui est présente dans les eaux. C'est donc une première partie. C'est ça qu'on appelle des bassins à boues activées parce qu'en fait c'est des réacteurs biologiques, on appelle ça comme ça, dans lequel ça se produit. Ensuite, on a une deuxième phase, lors de laquelle on va séparer ces bactéries et c'est ça qu'on appelle la boue, quand on dit on a un traitement des boues qui est déféctueux, c'est justement parce que d'abord on aura séparé l'eau et les boues, souvent par décantation assez simple. Donc les boues vont au fond, l'eau qui est débarrassée de tout ça va passer par-dessus bord et puis rejoindre le milieu récepteur ou avoir un traitement supplémentaire, à la future station de Bruz on aura un traitement supplémentaire pour venir encore améliorer la qualité de l'eau. Les boues qu'on récupère, devront être traitées et il faut donc leur trouver un débouché.

Public : ça peut être de l'épandage agricole ?

Mme Pinchemel : Par exemple l'épandage ou ça peut être de l'incinération, ça peut être de l'enfouissement, ça existait, normalement on n'en fait plus ou encore ça peut être du co-compostage. C'est le sujet d'ailleurs de la réunion thématique qu'on va avoir à Chavagne le 2 février. En lagunage, parce qu'on va la présenter juste après sur Saint-Jacques, on a juste des bassins qui se succèdent et dans lesquels on a un peu le même procédé mais moins poussé parce que comme on n'est pas en présence d'oxygène que nous on va insuffler, on va moins activer ces bactéries. Donc le phénomène se produit aussi mais dans une moindre mesure et en particulier sur l'azote ou le phosphore sur lesquels du coup on a un traitement qui est beaucoup plus ou moins poussé.

Public : Et vous rejetez où au niveau de Saint-Jacques ?

Mme Pinchemel : On se rejette dans le ruisseau du Reynel. Donc la station d'épuration de Saint-Jacques aéroport n'a qu'une capacité de 1900 équivalents-habitants car la grande partie de Saint-Jacques est raccordée sur la station d'épuration de Rennes à Beaurade. Le quartier de l'aéroport est raccordé sur un lagunage naturel, c'est des bassins qu'on voit ici sur la présentation. C'est une succession de bassins dans lesquels le traitement se produira. C'est un traitement qui est finalement assez peu poussé, qui a beaucoup été mis en place à une époque et c'était important parce qu'on avait aucun traitement et il y avait des rejets directement en milieu naturel, ça répond vraiment à beaucoup de choses puisque c'est assez simple à mettre en place. Ça prend de la place par contre, et sur certains paramètres ça ne permet pas un abattement tout à fait satisfaisant.

La station d'épuration du Rheu est dans le secteur de Moigné, : c'est une station de 10.000 équivalents-habitants, également à boues activées, plus récente, pour laquelle on avait une petite marge, qui aurait pu encore être conservée un certain temps même s'il aurait quand même fallu faire des travaux au moins si ce n'est au court-moyen terme. Le regroupement de la station qui a été présenté hier, nous permet en fait d'aller plus loin à la fois sur le traitement des eaux et aussi proposer une solution plus pérenne sur le traitement des boues.

Public : Quand la station a été faite suite à une condamnation du Maire par Madame le Juge c'était annoncé 7.000 équivalents-habitants, aujourd'hui vous dites 10.000.

Mme Petard-Voisin : Oui, oui, moi aussi je pensais que c'était 7.000.

Public : C'est ce qui a été annoncé au conseil municipal à l'époque.

Mme Pinchemel : L'étude, qu'on est en train de mener, fait suite au schéma directeur. Quand on a récupéré tous les systèmes d'assainissement comme disait Pascal HERVÉ, on a fait un schéma directeur et on a réétudié très finement chacune des stations d'épuration que l'on a récupérée dans notre compétence. Chacun des équipements a vraiment fait l'objet d'investigations, de vérifications. Le bureau d'étude a fait tourner tout un logiciel qui s'appelle CHIVA et qui a permis aussi de vérifier l'ensemble des capacités des stations. Il faudrait que je vérifie parce que je ne connais pas tous les résultats par cœur, est-ce que c'est suite à ça qu'on a bien revérifié la capacité de la station d'épuration du Rheu ?

Public : Moi je suis d'accord.

Mme Pinchemel : Mais voilà. Les capacités des stations, on les a vérifiées. Pour certaines stations d'épuration, on s'est rendu compte qu'elles étaient capables de faire plus que ce qu'on pensait, donc c'est tant mieux, on a gagné un petit peu de marge, pour d'autres on en a perdu et c'est bien une étude qui permet de remettre à plat pour l'ensemble des communes notre capacité de traitement, pour ne pas se retrouver coincé un jour.

Public : Pour 9.535 habitants, demain matin on est vraiment saturé.

Mme Pinchemel : Pas tout à fait, c'est la notion d'équivalent-habitant, c'est une unité « l'équivalent-habitant », qui ne correspond pas à un habitant. Aujourd'hui on est à peu près à 70 % de charges sur la station de Rheu.

La dernière station que je n'ai pas présentée c'est Chavagne qui se situe tout au Sud. On a une canalisation qui emmène les effluents jusqu'à la station de Chavagne au Sud et là, on rejette sur le Meu qui est aussi un milieu sensible. C'est une station de 5.000 équivalents-habitant qui arrive également à saturation. Les stations d'épuration à saturation peuvent amener à des refus de permis de construire, c'est vraiment nécessaire d'avoir l'équipement capable de traiter les effluents des nouveaux arrivants ou des nouveaux installés. On pourra reparler après de ce sujet des devenir des stations d'épuration mais j'ai introduit tout de même les options envisagées pour le devenir des sites. On est encore en train d'y réfléchir et on voulait recueillir vos avis. Certains sites ou parties de sites peuvent être réutilisés pour les besoins de la compétence assainissement, on parlait tout à l'heure de Bruz, il faudra au moins qu'on en garde une partie pour avoir

quelques ouvrages techniques et des endroits sur lesquels on puisse avoir un poste de refoulement comme on disait pour la partie de Cicé-Blossac. Il y a des lieux où on imagine aujourd'hui une renaturation soit une renaturation qui peut être sur les lagunages, de venir mettre peut-être des zones plus humides ou des zones qui vont être plus vertueuses et en connexion avec le ruisseau du Reynel, mais ça peut être aussi des endroits qui sont très imperméabilisés et qui ont été remaniés, venir les désimperméabiliser. La remise en état peut être aussi utilisée pour redonner des terrains agricoles, aujourd'hui on a des terrains qui peuvent très bien revenir à ce qu'ils étaient auparavant, et puis après, d'autres usages qui peuvent être aussi envisagés. Pour l'insertion paysagère, je vous laisse la parole Monsieur LAPLANCHE ?

M. Laplanche : Je m'appelle Xavier LAPLANCHE, je suis architecte pour le cabinet LE PRIOL et nous accompagnons l'équipe d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès du maître d'ouvrage. On dessine des stations et on est dans le domaine de la station d'épuration, production d'eau potable et traitement des eaux usées depuis une vingtaine d'années maintenant. On va parler de l'insertion paysagère. Dans les usines, on trouve deux types de bâtiment, les bâtiments qu'on appelle les locaux process, ce sont tous les locaux dits industriels dans lesquels on va traiter l'eau selon divers procédés, process, et les locaux d'exploitation qui sont les bâtiments ou les parties de bâtiment qui vont abriter les bureaux, les vestiaires, tous les locaux qui sont dédiés à l'administration du site et à l'accueil des salariés, parfois même des visiteurs. Nous, on n'a pas vocation dans le cadre de cette démarche, à dessiner une station et à vous dire "voilà, aujourd'hui à quoi ressemblera la station de demain". Notre rôle c'est, avec toute l'équipe, de définir les grandes orientations qui seront soumises aux candidats du concours "conception réalisation" qui répondront aux consultations pour proposer leur process parce que chacun a son process, avec des règles à suivre que nous devons préalablement définir. Donc c'est ce qu'on présente sous la forme d'orientation. Les premières orientations, elles sont orientées essentiellement du point de vue de l'usage évidemment, mais aussi elles collent à des volontés et à des problématiques environnementales aussi bien qu'à des problématiques techniques ou économiques. Les premières considérations qui sont environnementales, ce serait d'avoir des couvertures de bâtiment qui vont intégrer du photovoltaïque, donc avoir recours le plus possible et autant que possible à des modes de production d'énergie renouvelable soit pour la revente soit pour de la consommation en direct sur site et dans les équipements, et aussi l'emploi de matériaux et une mise en œuvre qui se fera d'une manière raisonnée, à savoir le recours le plus possible à des matériaux qui pourraient être biosourcés, que ce soit pour la construction de bâtiments d'exploitation qui seraient par exemple en ossature bois. Et pour accompagner tout ça évidemment, puisqu'il s'agit d'avoir une vision globale de la chose, il faut développer un caractère paysager dans l'usine et aux abords immédiats de l'usine à savoir la clôture de l'usine, de l'équipement essentiellement. Dans cette perspective-là, il y a évidemment des questions qui se posent, on parle des énergies renouvelables, mais l'environnement ce n'est pas que ça. La préservation de l'environnement c'est aussi la préservation des vues mais ça peut être aussi l'exposition de certaines vues à des fins de sensibilisation du public par exemple, c'est pourquoi il y a une question qui pourra se poser c'est "est-ce que cette nouvelle station doit-elle être visible depuis les principaux axes de circulation

?", visible parce que c'est un équipement technique mais c'est également un équipement public, et il est bien que nos concitoyens et nous tous, nous ayons aussi conscience que quand on ouvre le robinet, quand on tire la chasse d'eau, que tous nos gestes ont des effets, ça permet de montrer l'installation, de se dire "regardez, chacun de vos gestes a un effet" en quelque sorte, mais ça peut être aussi de dire "bon, c'est un équipement technique, il faut peut-être qu'on le cache ?" parce que les cônes de vue font que telle habitation est trop exposée, telle chose n'est pas très belle à voir dans l'exploitation, des choses comme ça. Ce sont des questions qui se posent et dont on va tous discuter ensemble. Pour la mise en valeur du site, on va s'appuyer essentiellement sur la végétalisation. Il existe des arbres, des "sujets", ou autres tiges, sur le site. L'emprise qui vous a été présentée tout à l'heure par Odile et Margot, l'emprise du site ne recouvre pas une part végétalisée au sens arboré extrêmement importante, néanmoins, si on coupe des arbres, il faut être capable d'en planter plus que ce qu'on coupe. Les arbres seront préservés autant que ce sera possible, et à chaque fois qu'un sujet sera battu, il sera remplacé par trois arbres d'essence similaire ou plus indiquée. « Plus indiqué », on peut se demander ce que ça veut dire, c'est qu'en fait, on observe depuis maintenant quelques décennies (même plus longtemps mais certains ne s'en rendent compte que maintenant), qu'il y a des essences qui sont des essences locales mais le changement climatique faisant, ce sont des essences qui sont malheureusement de moins en moins indiquées même sous nos latitudes. Bientôt on fera du champagne en Grande-Bretagne, nous il faut peut-être qu'on se prépare à faire de l'huile d'olive, je ne sais pas, mais voilà, il y a des arbres qui poussent aujourd'hui ici qui, demain peut-être, ne pousseront plus. Et puis, un arbre quand ça pousse, ça met des décennies et des décennies. Les arbres qu'on plante aujourd'hui, on ne sera plus là pour les voir matures, donc il faut anticiper là-dessus. Je parlais tout à l'heure des abords du site et de sa clôture, l'entrée du site aussi devra être largement plantée d'arbres parce qu'il y a quand même à proximité immédiate de l'entrée du site une zone d'activité, et que planter abondamment l'entrée de ces équipements c'est aussi donner le signal que ça n'est pas qu'une usine. C'est une usine, soit ! Mais il faut aussi accompagner l'ensemble de ces constructions, donc largement planter le site et son entrée notamment. L'intégralité des espaces qui seront laissés libres seront engazonnés vraisemblablement. Nous on propose une prairie fleurie puisque c'est meilleur pour la biodiversité, la faune et la flore, et aussi en termes d'entretien c'est un à deux fauchages par an donc c'est quand même assez intéressant de ce point de vue-là. Pour l'imperméabilisation du site, je vais passer le micro à Odile.

Mme Pinchemel : L'imperméabilisation du site, on voulait en parler rapidement. On a quelques infos sur le ZAN, le dispositif Zéro Artificialisation Nette, je ne vais pas trop rentrer dans le détail mais en fait, l'installation de l'équipement (puisque là on est sur un terrain naturel sur lequel on va venir installer des équipements parce qu'on en a besoin (pas pour le plaisir de faire un équipement), va conduire à une consommation d'espace. Aujourd'hui, on a un terrain de 7,5 ha, qui être capable de répondre à une évolutivité de l'équipement qui va nous être demandée pour respecter les normes et aussi parce qu'on souhaitera peut-être aller plus loin sur la récupération de matière, sur un traitement poussé, mais aussi pouvoir répondre à une éventuelle augmentation de population. A priori cette augmentation est certaine sauf plongée démographique mais je ne lance pas le débat ce

soir, et donc nous pourrions augmenter la capacité de l'équipement. Notre but ce n'est pas dans 20 ans ou dans 30 ans de se dire "on va raser cette station et puis on va aller chercher un nouveau site et venir faire une station ailleurs". Donc, cet espace il est assez grand, on va essayer d'être économe en occupation mais malgré tout, c'est une consommation d'espace qui est bien inscrite dans la trajectoire ZAN de la Métropole à savoir, l'obligation aujourd'hui de comptabiliser les surfaces qui sont consommées et puis demain, il y aura aussi tout le travail sur l'artificialisation qui est la deuxième partie liée au dispositif ZAN. Donc, on demandera aux entreprises, dans les marchés, de réfléchir à des process et à des choix techniques adaptés. Alors, je ne rentre pas dans le détail aujourd'hui, mais on se dirige vers des procédés les plus compacts possibles, éviter peut-être d'avoir les bassins qu'on a habituellement, qui sont ronds et qui prennent beaucoup de place. Aujourd'hui, on a une évolution des procédés de traitement de l'eau qui permettent d'arriver sur des stations qui prennent moins de place. Ce qui permettra, à taille égale, de pouvoir, après, les agrandir le jour où on en aura besoin. Et puis, au niveau de l'infiltration à la parcelle, il s'agit de dispositions qui sont inscrites de manière obligatoire dans le PLUi, puisque quand on déposera le permis de construire, on répondra à toutes les obligations qui s'appliquent à toute construction sur les différents secteurs. Je vais aborder assez rapidement la production photovoltaïque, qui était un autre sujet qu'on a inscrit à l'ordre du jour ce soir.

En fait, pour l'assainissement (je me tourne vers Fabien MOQUÉ car, en tant que responsable de l'exploitation, c'est un sujet qui le préoccupe), ça consomme beaucoup d'énergie, aussi bien pour les transferts que pour le traitement de l'eau, surtout quand on va vers des traitements les plus poussés possibles, on consomme parfois encore plus d'énergie. On a donc un gros travail sur la consommation d'énergie de nos équipements, on va vers des moteurs qui sont les plus sobres possibles. On cherche des procédés et on demandera aux entreprises d'aller nous expliquer ce qu'ils ont choisi et puis de les pousser à aller vers des équipements qui permettront de consommer le moins possible d'énergie. Cependant, on a quand même besoin d'énergie. Sur le site, on a besoin d'énergie en chaleur, c'est des choses qu'on va avoir en production sur place puisqu'on va avoir une incinération des boues qui va dégager de la chaleur. Et à chaque fois qu'on a un équipement qui tourne, de la chaleur est dégagée et réutilisée sur site pour pouvoir s'auto-alimenter en chaleur. On va produire du biogaz qui va être épuré en biométhane non utilisé sur site mais qui va être réinjecté dans le réseau de ville. Et puis, pour pouvoir répondre aux besoins en énergie électrique, c'est ce qui a été décidé lors des différents groupes de travail à la métropole, c'est de produire de l'énergie via une production photovoltaïque. Les questions aujourd'hui qui sont posées, concernent le positionnement du voltaïque au-delà des toitures, dans l'enceinte des 7,5ha

Xavier LAPLANCHE a parlé tout à l'heure, d'ombrières sur les parkings de mettre en place soit des panneaux solaires au sol, soit des panneaux en trackers. Il y en a qui sont vraiment posés sur des châssis au sol. Et puis un tracker va être plus grand, souvent c'est plus haut, ça atteint une centaine de mètres carrés au niveau des panneaux, mais ça a l'avantage de tourner vers le soleil sa face productrice, ce qui permet d'optimiser et de maximiser la production d'énergie sur une journée et du coup sur l'année. En revanche, on ne peut pas les mettre non plus trop serrés les uns à côté des autres. L'un comme l'autre ont leurs avantages et leurs inconvénients.

Après, on parlait de l'insertion paysagère, d'un point de vue visuel, on a une vraie différence entre des panneaux au sol qui seront peut-être moins visibles de loin et puis des trackers qui sont plus importants parce que ce ne serait pas un tracker unique mais un ensemble de trackers pour pouvoir répondre aux besoins de la station d'épuration. Pour finir sur ce sujet, une surface d'environ 1,2 ou 1,3 hectares serait réservée pour mettre des panneaux ou des trackers c'est-à-dire que sur un terrain comme on a ici, ça pourrait prendre quand même une bonne partie d'une parcelle de notre terrain alloué pour pouvoir mettre des panneaux photovoltaïques et pouvoir répondre aux besoins. C'est de l'électricité qui sera en grande partie autoconsommée, c'est vraiment notre objectif de pouvoir produire en énergies renouvelables et faire baisser la facture. Parce que c'est ce qui nous permet aussi d'avoir une meilleure maîtrise de notre consommation énergétique. On l'a vécu l'année dernière assez durement avec les augmentations des prix de l'énergie sur la compétence assainissement et puis le surplus qui sera produit pourra être réinjecté au réseau. On arrive au bout de cette première partie de présentation. Ce qu'on vous propose, on peut peut-être répondre à quelques questions et après voir comment on s'organise pour faire des focus vers les réseaux de transferts ou vers les autres sujets paysagers et photovoltaïques.

Public : Sur les réseaux de transfert c'était à l'ordre du jour, vous n'avez pas parlé du transfert de l'eau traitée vers La Vilaine...

M. Lebrun : Si, ça a été présenté, c'est la dernière diapo.

M. Hervé : En fait, il y a un réseau qui est prévu le long du Mortrais. Après, l'agence de l'eau nous disait dernièrement : « on peut aussi imaginer qu'on fasse du fossé avec des méandres ou de la zone humide après station pour continuer l'infiltration de l'eau avant le rejet. » On a encore à mener un travail de réflexion sur ce sujet-là.

Public : La question en réalité c'était de savoir pourquoi en Espagne, en Israël, on récupère les eaux usées pour les envoyer vers les maisons, pour ne pas prendre de l'eau potable, pour tirer la chasse d'eau. Est-ce que nous, on le met à débat ou pas, ça va demander de l'argent, mais est-ce que c'est soumis à débat ?

M. Hervé : Ça en fait, c'est vrai que c'est un autre sujet, mais il faut savoir que l'eau qui est rejetée dans la Vilaine va sur Arzal. Juste avant Arzal, vous avez Férel, qui est la plus grosse usine de production d'eau de Bretagne. Et l'eau qui arrive à Férel, c'est en fait en partie de l'eau qui est rejetée aussi par le réseau évidemment, mais par nos stations d'épuration.

Public : À Archère, ils mettent de l'eau potable dans les toilettes.

M. Hervé : Ça, c'est quand même une question, effectivement. Et autrement, il y a tout un travail qui est mené aussi au niveau de la Métropole sur justement la récupération d'eau de pluie pour éventuellement alimenter les toilettes. Les prévisions climatiques font qu'on risque d'avoir de moins en moins de volume d'eau, en précipitations. On sait que les toilettes, ça consomme à peu près 20 % d'eau sur une facture d'eau. Chez un abonné, c'est à peu près 20 % d'utilisation. Et c'est sûr, quand on travaille sur ces sujets-là, équiper des collectifs par exemple avec une alimentation des chasses d'eau avec autre chose que de l'eau potable, c'est vrai que ça a un intérêt réel.

Mme Théron : Pour compléter, juste sur la partie réutilisation des eaux usées traitées. La Métropole a lancé en 2021, dans le cadre de ce projet de la station d'épuration de Bruz, une étude d'opportunité de la réutilisation de ces eaux usées traitées de Bruz, puisqu'on en a en grande quantité. Et il faut savoir qu'on ne peut pas non plus tirer des kilomètres et des kilomètres de réseau pour aller approvisionner certains usages. Il faut vraiment essayer de trouver les usages les plus proches et pour l'instant, ceux qui ont été à l'étude et qui sont ressortis, c'est l'alimentation du Golf de Saint-Jacques qui est juste à côté de la station d'épuration de Saint-Jacques justement, des lagunes dont on parlait. On a également du maraîchage côté Bruz, on a contacté les industriels au niveau de la Janais. Alors pour l'instant, c'était au stade d'opportunité en 2021, on réfléchissait encore. Ensuite, il y a eu l'été 2022, les projets qui sont sortis, les décrets, de nouvelles réglementations qui sont arrivées pour faciliter l'émergence de ces projets. Là, on va relancer un petit peu le sujet pour voir si on aboutit ou pas, finalement mais il faut qu'on ait suffisamment de besoins à l'arrivée. Puisqu'aujourd'hui on ne peut pas alimenter des toilettes, on n'a pas de réseaux séparés en fait dans les maisons.

Public : [qui trouve que ce n'est pas normal d'être bloqués par la réglementation]

Mme Théron : Et après il y a la réglementation qui doit suivre, c'est ça le problème.

Mme Pinchemel : Nous, on se l'applique à nous-mêmes par contre, parce que tous les usages d'eau de la station d'épuration sont quasiment entièrement couverts par nos eaux. On le fait au moins vraiment en hyper local sur place, on gère le nettoyage, etc.

Public : La coopérative, notre coop à Cesson rejette des centaines de milliers de mètres cubes d'eau potabilisées qu'ils pourraient réutiliser dans le process au lieu de prendre dans le réseau. Des centaines de milliers de mètres cubes d'eau. On parle quand même d'une coop qui rejette de l'eau potable. Et là on parle de réalimenter des WC. Vous galérez à rendre des eaux potables ; ils en consomment des centaines de milliers et on est en train de parler de l'alimentation des WC et de tirer des canalisations. Je reviens encore sur la thématique, on marche sur la tête.

Public : Donc allez jusqu'au bout Messieurs, dames.

Public : Il y a quelque chose qui va être mis en place pour étudier cette éventualité ?

M. Hervé : Au niveau de la Métropole, on travaille sur "comment est-ce qu'on peut économiser de l'eau, comment est-ce qu'on peut faire en sorte que les abonnés puissent eux-mêmes économiser de l'eau ?". Et sur éventuellement l'alimentation des toilettes avec de l'eau, non, pas de l'eau potable ou grise, je ne sais pas, mais pas d'eau potable en tous les cas. Déjà au niveau des communes, on peut travailler sur ce sujet-là, mais il faut que l'Agence Régionale de Santé (ARS) donne aussi son accord. On a toujours ces réglementations qui nous sont encore imposées. Maintenant on avance, on attend aussi que les décrets nous le permettent. Autre sujet, la méthanisation : on pensait récupérer aussi tous les biodéchets de la Métropole, de nos restaurations, etc. Mais le décret nous interdit de le faire, de mélanger les biodéchets aux boues d'épuration. Et on est obligé de répondre à cette réglementation, c'est un vrai problème parce qu'on aurait pu améliorer nos taux de production liés à la méthanisation.

Public : Justement la question qui suit, c'est le méthaniseur que vous annoncez : vous allez l'alimenter avec quoi ? Pas qu'avec des boues, il faut des matières sèches, il faut autre chose ?

M. Moqué : L'idée c'est d'alimenter le méthaniseur uniquement avec ce qu'on appelle les boues, qui sont des êtres vivants qui ont capté de la pollution, de les envoyer en fait dans un ouvrage où elles vont digérer, dégazer. Ce gaz-là, du coup va être nettoyé pour être réinjecté dans le réseau gaz de ville. Il y a d'autres alternatives techniques. Ce qui est fait à l'usine de Rennes, c'est que le gaz est capté et par des turbines, on refait de l'électricité qu'on re-consomme sur le site. Là, on a un gisement de boues, ça veut dire que si on compare avec une méthanisation agricole, la méthanisation agricole est beaucoup plus compliquée à bien appréhender parce qu'en fait on mélange différents gisements. Là, c'est plus simple, on a une production de boues qui est le reflet de la « qualité » des eaux usées qu'on amène. Et c'est ça qui va nous permettre de lisser une production de gaz par une réaction biologique naturelle de dégazage quand on met les boues dans certaines conditions.

Là, en termes de production, on va ramener de la graisse qu'on capte par les réseaux, mais après on n'est pas dans une recherche aussi poussée effectivement qu'un méthaniseur agricole encore une fois, mais là, c'est plus une réflexion d'économie circulaire sur le site même de la station de Bruz : « comment avec un impact sur mon activité de dépollution des eaux, comment est-ce que je peux raisonner effectivement en économie circulaire au maximum de mes capacités ? » C'est l'exemple des panneaux photovoltaïques. Effectivement, pour nettoyer de l'eau ou produire de l'eau potable, c'est le kilowattheure qui est derrière. On n'a pas d'autres alternatives aujourd'hui après, que de dire « J'optimise les consommations d'une part et je peux moi-même en produire, notamment en installant des panneaux. Tout comme je peux produire du gaz qui soit repart dans les réseaux, soit refait l'électricité et ainsi de suite. » C'est une somme de petites choses qui va permettre de limiter l'impact encore une fois, si on regarde les impacts des gaz à effet de serre notamment.

Public : On ne peut pas avoir de production d'électricité, à part la chaleur ?

M. Moqué : En fait, ça on peut le faire. Et ce qui est recherché sur une station d'épuration, sans rentrer trop en détail, c'est d'aller chercher ce qu'on appelle les énergies fatales. C'est-à-dire que partout où j'ai des calories par exemple, "est-ce que c'est techniquement viable d'aller chercher ces calories-là et de les retransformer ?" Après, c'est un calcul technico-économique parce que là, j'ai un moteur qui est à 30 degrés, s'il faut que j'investisse un équipement à 500 000 € avec un taux de retour sur investissement de plus de 60 ans, est-ce que ça vaut le coup d'aller chercher quelques calories ? Mais à chaque fois, on a un regard soit économique soit environnemental sur tous les impacts et puis après c'est des choix effectivement qui sont faits de dire « Là, typiquement, mettre des panneaux photovoltaïques, c'est intéressant. » Ça va dans le sens de l'évolution, plutôt que d'aller tout tirer sur le réseau d'énergie extérieur.

Public : Et tous les métaux lourds qu'on retrouve dans tous les déchets, les boues, etc.

M. Moqué : A propos des métaux, dans la méthanisation, on va pouvoir gérer tous ces paramètres-là. Encore une fois, le reflet de la qualité des boues, c'est le reflet de la qualité des eaux usées que vous leur amenez. Soit vous avez des eaux usées biodégradables issues de l'activité humaine, soit des industriels qui sont raccordés dessus. C'est ça qui va faire le mélange un petit peu de tout ce qui arrive aux stations d'épuration. Après, tout est très réglementé, très suivi sur comment ça se passe au sein de la station et quand on en fait une filière de valorisation agricole, comment ça se passe au niveau des apports sur les terres agricoles

M. Hervé : En fait, le choix qui a été fait dans le projet, c'est de ne pas faire d'épandage agricole. On va répondre à plusieurs points, on va jusqu'à une incinération des boues, en fait. L'OVH (Oxydation par Voie Humide) qui se fait sur Beaurade, c'est autre chose, c'est un autre système mais ça ressemble un petit peu. On avait fait une étude là aussi sur le mandat précédent, sur notre capacité à épandre les boues à dix kilomètres au-delà du périmètre de la Métropole, pour voir un peu les fameux plans d'épandage auxquels sont soumis l'ensemble des agriculteurs. Et en fait, on voyait bien que notre marge était très minime. Et la complexité aussi ! et les agriculteurs qui interrogent ! et ils ont raison : "c'est quoi les qualités des boues que vous nous amenez ?" Alors, en métaux lourds, il y a moins de métaux lourds dans les boues d'épuration qu'il y en a dans les lisiers, dans les fumiers parce que ce sont des analyses qui ont été faites puisqu'en fait il y a souvent dans l'alimentation animale, il y a des compléments alimentaires où on retrouve pas mal d'éléments (comme c'est une concentration), enfin, le débat n'est pas là. Mais en tous les cas, les agriculteurs nous interrogeaient sur les problèmes de métaux lourds et aussi des éléments traces médicamenteux ou autres. Et c'est pour ça que l'option qui a été choisie, avec des réglementations qui demain aussi peuvent arriver, ça a été plutôt l'élimination des boues.

Public : Et pour l'élimination des cendres ?

Mme Pinchemel : En fait il y a plusieurs filières de valorisation, ça peut être valorisé en remblai routier, ça peut être valorisé au niveau de bâtiments. Ce à quoi je voulais en venir, c'est que soit elles sont enfouies, soit elles sont valorisées en remblai. Si on voulait aller un petit peu plus loin, on a eu une réflexion sur la récupération des matières. Aujourd'hui, ce sont des choses qui ne sont pas encore étudiées mais qui vont être étudiées, entre autres suite à des nouvelles directives européennes qui arrivent sur les eaux résiduaires urbaines. Par exemple, les cendres seraient a priori une source de phosphore qui serait assez intéressante à récupérer. Aujourd'hui, c'est trop tôt, c'est-à-dire qu'on ne peut pas mettre en route un process tout de suite, peut-être qu'il y existe des brevets, mais ce sera surtout encore plutôt à l'état de « pilote ».

Pour accompagner ces « questions –pilotes », c'est vraiment un sujet auquel on a réfléchi sur la station d'épuration, on envisage un hall, un endroit où on pourrait avoir des arrivées d'eau, des arrivées de boue, des arrivées de cendres pour pouvoir peut-être accueillir ponctuellement des équipes de recherche, des thèses, des choses comme ça ; c'est encore un peu tôt. Mais par contre, c'est vraiment quelque chose qu'on va mettre en avant dans le dossier de consultation pour pouvoir réfléchir à tout cela. En terme de quantité de cendres, c'est quand même un avantage sur cette station, c'est qu'on va ressortir quelques

centaines de tonnes de cendres de la station d'épuration. Ça veut dire qu'avec toutes les boues qui arrivent, on aura très peu de choses à en sortir. Même si on espère que ce sera réutilisé, quand bien même ce serait enfoui par moment, ça reste des quantités très faibles par rapport aux boues qu'on aurait ressorties si on n'avait eu ni méthanisation ni incinération. On avait étudié (et c'est présenté dans le dossier de concertation) des alternatives avec du compostage et toutes ces questions de métaux résiduels, de résidus médicamenteux, etc., nous ont conduit à une solution qui nous paraissait plus sécurisante, on était en plein covid en plus. Et c'est vrai que c'est pour ça que pour cette station-ci, on a fait ce choix-là et puis la Métropole s'interrogera peut-être pour une prochaine station qu'il faudra remettre à niveau.

Public : Avec quelle énergie, ce sera incinéré ?

Mme Pinchemel : Le but, c'est d'arriver à des boues qui sont autothermes. C'est des boues qui sortent du méthaniseur, qui vont être pré-séchées. On est en marché de conception-réalisation, c'est-à-dire qu'on va confier la création de cette station d'épuration à un groupement d'entreprises qui fera à la fois les études, sous notre contrôle, et à la fois la réalisation. Ce qui permet d'aller demander à ces groupements (il y a beaucoup de choses qui sont sous brevet), de proposer un système qui soit cohérent, vraiment d'un bout à l'autre de la filière eau et de la filière boue. Il peut y avoir plusieurs choix qui sont faits à ce niveau-là pour pré-sécher puis aller ensuite dans un incinérateur ; souvent, ce sont des incinérateurs à lit fluidisé et une fois qu'il est en route, il s'autoalimente. La chaleur qui est récupérée permet de préchauffer les boues, les sécher et puis après, elles se consomment toutes seules comme une chaudière. Par contre, on a un appoint de gaz pour le démarrage parce qu'il faut bien démarrer le processus. Ce sont des petits fours, pas comme à l'UVE (Unité de Valorisation Énergétique - de Villejean) pour les ordures ménagères. Le four fonctionnera en permanence. On n'a aucun intérêt à ce qu'il s'arrête et à ce qu'il redémarre, puisque quand il redémarre, il faut ramener de l'énergie, ce sont des équipements qui tournent en permanence.

Public : C'est de l'énergie produit par le méthaniseur, clairement ?

Mme Pinchemel : Ce n'est pas le méthaniseur qui produit l'énergie, c'est vraiment le fait qu'elles [les boues] brûlent.

Public : Mais le gaz qui sert au démarrage...

Mme Pinchemel : Non, au démarrage, on n'a pas le droit d'utiliser notre propre gaz, en fait, on a une alimentation en gaz directement. Pour le moment, c'est comme ça que c'est prévu dans les études préalables. Je ne connais pas les réglementations pour les méthaniseurs agricoles.

Public : On est censé utiliser le gaz pour les besoins de process d'un site. S'il y a une production de gaz sur place, comme quand on produit du photovoltaïque, puisqu'on n'est pas censé marger sur une vente de gaz en biométhane sur un réseau qui est mieux valorisé qu'un gaz fossile standard et racheter du gaz fossile à bas coût pour faire tourner l'unité derrière.

Mme Pinchemel : C'est vraiment la mise en route du process qui nécessite un apport de gaz au début, c'est vraiment la mise en service.

Public : Parce que l'OVH³, même si ce n'est pas tout à fait le même principe, ça s'arrête même si c'est autotherme, ça s'arrête et ça revient.

Mme Pinchemel : L'OVH, il ne s'arrête pas, il tourne.

Public : Je crois qu'il est arrêté.

M. Moqué : Non, non, il a redémarré.

Public : Ce serait bien de préciser ce qu'est un OVH pour ceux qui ne savent pas.

M. Moqué : Pour vulgariser, l'équipement qui est installé sur la station de Beaurade (qui est globalement la station de Rennes élargie), on va conditionner les boues et les mettre sous pression et sous certaines températures dans ce qu'on pourrait appeler un réacteur qui est un peu une cocotte-minute, à 250 degrés, à 50 bars. On va transformer toute la matière organique en matière minérale par un procédé d'oxydation. L'OVH, c'est le nom un petit peu commercial du constructeur pour Oxydation en Voie Humide, c'est-à-dire que pour donner un peu une image, on va brûler mais sans flamme, c'est-à-dire qu'on va brûler la matière organique, mais dans un milieu aqueux, sous ces conditions de pression et de température. On va récupérer de la matière minérale qui est fortement réduite en quantité. On fait des volumes divisés par sept à huit et du coup, on récupère un produit inerte à la sortie. L'objectif à l'époque, sur les choix qui avaient été faits, c'était vraiment de réduire le nombre de camions à sortir du site par rapport à ce qui se faisait à l'époque, à savoir « j'ai de la boue organique, je centrifuge, c'est-à-dire que j'élimine de l'eau pour transporter un peu plus de matière sèche. » C'est sans commune mesure avec ce qu'on ressort de l'OVH.

Mme Pinchemel : Ça, c'est l'OVH de Rennes. Ce n'est pas ce qu'on va mettre en place à Bruz.

Public : J'ai une question peut-être bizarre, mais je ne comprends toujours pas. Après votre explication des 70 % pour le taux d'utilisation de la station du Rheu, pourquoi le choix d'insérer le Rheu dans ce projet ?

Mme Pinchemel : C'est vraiment un scénario qui est issu de l'étude du schéma directeur. C'est un scénario où on a étudié vraiment plein de scénarios de regroupement, de quasiment tout regrouper, laisser tout le monde tout seul, à regrouper celle-ci, celle-là, pas celle-ci, pas celle-là. Cette étude, elle a été menée avec en première ligne de mire le milieu récepteur. On a vraiment déjà un souhait de limiter nos impacts sur les petits cours d'eau ; ici, on a parlé du Mortrais, du Reynel, du Meu. Le Rheu, c'est un cours d'eau qui n'a pas de nom, mais qui circule quand même à travers champs jusqu'à La Vilaine. Le regroupement des stations nous permet aussi, on en parlait tout à l'heure, de pousser plus loin la technologie pour le traitement des eaux et avoir un meilleur traitement des eaux usées par rapport au coût. On peut toujours avoir un traitement merveilleux de l'eau usée,

³ OVH oxydation par voie humide

mais on ne peut pas non plus avoir un prix de l'eau qui se multiplie par 10 ou 15 à cause de cela. Et puis, ce regroupement nous permettait aussi d'atteindre la taille de station qui est intéressante pour la méthanisation et pour une valorisation de l'énergie. Je ne sais pas si ça répond à la question.

Public : Si, c'est surtout le dernier point qui répond à la question, je pense. Parce que vous avez expliqué en amont, si j'ai bien compris, la complexité et la difficulté de réacheminer justement des Landes d'Apigné jusqu'au nœud où vous voulez accéder. Et c'est pour ça que j'avais cette question, je ne savais pas pourquoi on avait fait évoluer le projet dans ce sens. Mais maintenant, j'ai compris, c'est pour pouvoir faire de la valorisation de l'énergie.

Mme Pinchemel : C'est une des raisons, ce n'est vraiment pas la seule.

Mme la Maire : Moi, j'ai compris aussi que notre station à un moment, elle allait saturer et que c'est l'occasion aussi d'anticiper. Là, la livraison, elle sera pour 2028 – 2029, mais dans dix ans, notre station sans doute serait obsolète et aurait besoin d'un agrandissement ou en tout cas d'une modernisation pour arriver à la bonne réglementation. Ma connaissance est assez récente, mais je vous laisse l'expliquer mieux que moi.

M. Hervé : Juste pour compléter peut-être sur la réponse. En ce moment, on équipe aussi les stations de traitement tertiaire. C'est un traitement supplémentaire qu'on met sur l'eau traitée pour améliorer encore le rejet dans le milieu naturel. Si on n'avait pas fait ça, il aurait fallu à un moment donné qu'on investisse au niveau de cette station-là pour justement peut-être, augmenter ses capacités de traitement, plus effectivement ce traitement tertiaire. On s'est dit autant qu'on regroupe sur une unité ces investissements-là. Je rappelle que le traitement tertiaire, c'est vraiment pour affiner notamment en phosphore le rejet, limiter au maximum parce que c'est ce qui pose des problèmes là aussi au niveau des estuaires. Quand on voit les problèmes de norovirus qu'il y a chez les ostréiculteurs, principalement les stations d'épuration en sont la cause. Il faut absolument qu'on soit le plus vertueux possible pour faire en sorte qu'effectivement à l'aval, ils n'aient pas des soucis de gestion dans leur activité.

Public : Le local de l'étape nous dit que le fameux ruisseau qui n'a pas de nom, en réalité, a été créé à partir de fossés de drainage d'agriculteurs un peu agrandis et est devenu un fossé puisqu'il n'a pas de sources.

Tribune : Il a été classé.

Public : Aujourd'hui, les riverains qui sont dans le long du fossé de ce côté se retrouvent inondés dans les maisons quand ça monte en charge. Du coup, la station rejette les eaux pluviales qui sont collectées, je suppose, dans la station, C'est mouillé au possible.

Public : Donc il faut aller à Bruz pour que ces riverains-là ne soient plus inondés.

Public : Et en parlant des riverains, en en faisant partie, il y a un axe a priori assez stratégique dans votre projet. Quand il y a eu les premières réunions, si on peut remonter sur les plans qui me concernent parce que je vais parler de moi, désolé. Il était question de mettre le poste de relevage plutôt au bord de la départementale pour des raisons déjà d'accès à votre ouvrage, parce que c'était ce qui était mis en avant. Et puis, la limitation

du mitage foncier, puisque c'est aussi des volontés des Chambres d'agriculture et autres d'éviter de construire des ouvrages isolés dans les terres agricoles. Et là, je me retrouve avec un ouvrage de relevage qui serait théoriquement au bord d'une haie de chênes centenaires, en plein milieu d'une parcelle pâturée et en plein milieu d'un chemin qui est privé, alors qu'il aurait pu être un petit peu plus en hauteur pour éviter déjà les bâtiments. Et avec une canalisation qui passe à ras de ces chênes, à dix mètres d'un stockage, d'une fosse à lisiers. Si on prend l'axe de mes bâtiments d'élevage, ce sont les deux seules possibilités que j'ai soit à l'Ouest soit à l'Est, aujourd'hui de faire évoluer l'élevage..

Mme Théron : Je suis désolé, mais là, on voit mal à l'écran. Est-ce qu'on ne peut pas après en parler un petit peu sur une carte parce que là, ce n'est pas très visible... sauf si ça intéresse d'autres personnes. Parce que la haie de chênes là, comme ça, moi, je ne la vois pas.

Public : Non, mais vous ne savez pas ni la haie de chênes, ni les silos à fourrage, ni les fosses à lisier, etc. Lors de la première réunion, vous avez quand même évoqué des consultations sur les tracés et autres, on avait carrément évoqué deux éventuels tracés. Une société de sondages nous a contactés pour mener les sondages et m'a dit "Je me suis fait bouler un peu partout. Est-ce que vous allez vouloir qu'on vienne ?" J'ai dit : "Écoutez, sur le principe, si c'est d'utilité publique, je ne vais pas vous faire de difficultés, mais là où c'était prévu quoi." "Oui, oui, il n'y a pas de problème." Et finalement, ce n'est pas là où c'était prévu, c'est en plein milieu des champs.

Mme Théron : Juste pour resituer un petit peu, ce plan-là qui est présenté aujourd'hui, est exactement le même qui avait été présenté quand je suis venu vous voir il y a un peu moins d'un an.

Public : Il y avait un plan théorique et l'implantation n'était pas aussi proche d'aujourd'hui.

Mme Théron : L'implantation, c'est vrai qu'on ne l'a pas reprécisé tout à l'heure, est issu des études préliminaires qui ont été réalisées en 2022 ; on n'a pas changé de plan depuis 2022. Depuis le début, on dit que ce sont des tracés provisoires, des fuseaux de tracés. Rien n'est figé par rapport à ce qui est présenté là, et ça date de 2022, comme je le dis. C'est pour ça qu'on avait besoin, tout au cours de cette année 2023, de faire les investigations faune-flore, la zone humide, la géotechnique qui va arriver prochainement. Et c'est ça qui va nous permettre d'implanter exactement. Là, aujourd'hui, je ne peux pas vous dire où sera le poste.

Public : Non. N'empêche que quand vous dépêchez une pelle pour faire un trou à cinq mètres de profondeur à un endroit précis, c'est que le projet est quand même pas trop mal avancé. On ne va pas me la faire à l'envers.

Mme Théron : Pour l'instant, ils sont en train de faire une campagne de reconnaissance. On ne sait pas exactement...

Public : La campagne de reconnaissance, on vous a quand même parlé qu'il y avait environ cinq ou six forages à faire à cinq mètres de profondeur...

Mme Théron : On a eu une réunion lundi sur ce sujet, on ne sait pas encore...

Public : Non, mais eux le savent. Si vous, vous ne savez pas c'est dommage, mais eux le savent.

M. Lebrun : C'est nous qui leur donnons les consignes pour faire ce sondage. L'objectif, dans un premier temps, c'est de faire un maillage sur la parcelle. Toute la zone qui est rosée sur le plan, les deux parcelles, c'est la zone potentielle d'implantation du poste. Après, l'implantation réelle va dépendre d'où arrivent les réseaux et on va essayer de le faire au plus haut.

Mme Théron : Les parcelles rosées c'est soit la parcelle 79, soit la 80. Tout ça, ça peut être une zone d'implantation potentielle, ça représente un certain périmètre.

M. Lebrun : Et dans les contraintes qui étaient évoquées tout à l'heure, il y avait les contraintes de sol. L'idée, c'est de faire un premier passage avec des sondages qu'on puisse disséminer sur la parcelle pour essayer de voir si, a priori, le terrain est quand même homogène, mais c'est arrivé qu'on ait des surprises sur d'autres projets. On nous dit : « Si vous aviez décalé le projet de 15 mètres à tel endroit, on avait moins de fondations spéciales à faire, on aurait eu une économie globale sur le coût du projet. » La mission géotechnique, c'est un enchaînement, ce n'est pas juste des premiers sondages à un endroit qu'on définit. On va faire un maillage qui va s'affiner, des sondages plus précis à mesure qu'on plantera définitivement le poste. Et là, à ce stade, je vous garantis qu'il n'y a rien de figé. Il y a des petits mouvements, si on devait arriver par le tracé alternatif qui arriverait au Nord-Est de chez vous, effectivement, pour faire moins long avec un réseau qui, à cet endroit-là, serait à six ou sept mètres de profondeur, l'aspect économique, purement économique, voudrait planter le poste au plus près de la haie. Toutefois sans bien sûr être dans les systèmes racinaires, évidemment. Si on arrivait par la solution précédente, on pourrait très bien même imaginer être complètement au Nord-Ouest de la parcelle. Très sincèrement, il n'y a rien encore de figé. Après, il y a des questions d'accessibilité aussi pour l'exploitant. Ce sont des ouvrages qui se curent avec des cureuses, et cela nécessite de créer un accès spécifique, un nouvel accès depuis la départementale, alors qu'il y a déjà un accès existant, on peut imaginer que demain, au moins l'accès se fasse par le chemin qui mène à votre exploitation et après, vienne chercher la parcelle. Mais tout ça, il y a un optimum à rechercher avec beaucoup de critères à prendre en compte. Et les critères, ce que vous évoquez, vos projets d'extension, les ouvrages existants qui ne sont pas forcément enterrés, bien évidemment, on va également les prendre en compte.

M. Hervé : Je crois que ces réunions-là sont faites pour ça. Déjà, je pense que c'est clair qu'il n'est pas question d'aller mettre l'avenir de l'exploitation en péril, même dans la proximité par rapport au haie, tout ça. On a quand même la logique de protéger les haies aussi.

Public : C'est vrai qu'on n'a pas l'impression vraiment d'être écoutés... Pourtant, c'est bien, il y a plein de choses qui sont faites. C'est super, c'est beau, c'est habillé. Mais sur des sujets qui, en même temps, sont aussi techniques et puis aussi invasifs sur un site, arriver là à la deuxième réunion d'informations et de découvrir que finalement, les choses finalement ça a peu bougé et que c'est les mêmes cartes qui ont été présentées la

dernière fois, que derrière, il n'y a pas eu, malgré ce qu'a dit Madame la garante, des échanges avec les gens qui sont concernés. Moi, je n'ai vu personne venir chez moi pour discuter de ces choses-là.

Mme Trebaol : C'est ce que je peux dire, c'est que moi, je garantis la concertation mais pas le processus en amont de cette concertation, y compris l'investigation dont vous parlez. Ce qui est important, c'est que les questions que vous posez en réunion, effectivement, aient une suite. C'est bien que vous les posiez, mais je ne vous ne garantis pas ce qui s'est passé avant.

Mme Théron : Je vous coupe, juste, j'ai un petit peu du mal à comprendre parce que vous avez l'air de dire qu'on n'est pas revenu vous voir pour vous présenter l'avancée du projet, mais que par ailleurs, le projet n'avait pas évolué. Et c'est vrai que je confirme, on a fait plein d'études entre temps et c'est long la faune, la flore, la topo...

Public : Je sais, on parle encore beaucoup de faune et de flore, mais on oublie aussi les gens qui sont sur le terrain...

Mme Théron : Non, c'est vraiment important pour nous l'aspect foncier, limiter au maximum les impacts sur les terres agricoles.

Public : Honnêtement, je sais que ça va se faire sur une terre agricole, vous n'allez pas trouver ailleurs...

Mme Théron : Oui, mais l'idée, ce n'est pas de se mettre en plein milieu quand même.

Public : Alors, on est bien d'accord, pas au milieu d'un site, de faire attention en effet au projet. Quand vous passez un tuyau, on n'a pas le droit de passer dessus. Et sauf erreur de ma part, il n'y a jamais eu de dérogation là-dessus, de construire quoi que ce soit sur un tuyau qui peut être même à six ou sept mètres de profondeur. Parce qu'à cet endroit, je n'ai pas encore non plus le fruit de vos études, mais je pense que vous êtes arrivés sacrément bas. On est déjà assez piégé dans ce coin-là, il y a des langues de PPRi qui font que je commence à tourner autour des bâtiments. J'ai de la zone humide qui s'est a priori agrandi, malgré ce que m'ont dit les personnes qui étaient venues me faire les relevés et qui m'avaient garanti que rien n'avait bougé. Finalement, la voilà agrandi d'à peu près 20 mètres un peu de tous les côtés. Là, tout ce qui était envisagé là sur les deux alternatives, la seule qui, pour moi, était viable en soi, dans les échanges de projets, c'était d'aller chercher plus loin sur le Lindon, mais a priori pour des problématiques d'ordre écologique parce qu'on est en plein dedans, on va préférer prendre les traverses dans des champs qui sont, pour le coup, ils ne m'ont rien demandé, si je puis dire.

M. Hervé : Le tracé n'est pas arrêté. Aujourd'hui, on est en études. On peut très bien prendre la décision de passer un maximum en terrain public et de ne pas du tout suivre le Lindon. Là, il y a des hypothèses. L'une qui passe au ras du Lindon mais on est en zone humide. Il y a l'autre tracé qui est envisagé, mais qui impacte davantage, les terres agricoles ou celles qui sont encore exploitées et le siège d'exploitation. L'autre hypothèse, c'est effectivement de garder le schéma actuel jusqu'à la station et puis après de passer en voie publique. Là, du coup, on impacte encore moins. Après, ce sont des coûts d'exploitation. On essaie de faire une balance de tout ça.

Public : Après à votre place, je ferais pareil, la question ne se pose pas. Bien sûr que celui qu'il faut prendre c'est le tracé rose, c'est celui qui n'impacte pas l'économie, l'écologie, tout est beau.

M. Lebrun : Il est plus impactant en termes d'investissement pur au départ. Il est sensiblement plus cher.

Public : Un investissement s'amortit sur le long terme, alors que les charges d'exploitation c'est tous les ans. Il y a un moment, il faut faire aussi son choix.

Mme Théron : Après ce qu'on peut vous proposer, c'est qu'on a des cartes un peu plus précises. C'est de la photo aérienne, mais je pense qu'on peut voir l'exploitation dessus...

Public : Non, je pense en fait qu'il faut que vous veniez sur place.

Mme Théron : Aujourd'hui, ce soir, je ne vais pas venir sur place, je suis désolée. Mais que vous me disiez, en fait, quelles sont vos contraintes aujourd'hui, que vous me disiez : « Moi, j'ai un bâtiment que j'envisage ici, j'ai quelque chose que je veux faire ici. » Là, clairement, on doit s'adapter.

Public : Comme la station et la taille de la parcelle que vous avez pré-allouée peut évoluer, au même titre que vous, vous vous réservez le droit d'évoluer, je me réserve le droit aussi de pouvoir le faire avant.

Et à partir de là, la question du poste de relevage, comment c'est géré ? Je suppose que dès qu'on arrive dans des milieux un peu défavorables, il y a des émanations d'H₂S ou autres. Comment sont traités, ces gaz ou odeurs ? Vous avez un système de filtration à charbon sur les postes de relevage ?

M. Lebrun : Là, ils sont entièrement traités en amont au poste des Landes d'Appigné.

Public : Avec du chlorure ferrique, des choses comme ça ?

M. Lebrun : Oui, ou du nitrate de calcium.

Public : L'objectif c'est de s'en passer ?

M. Lebrun : Alors, c'est de diminuer les consommations parce qu'on va diminuer quasiment par plus de deux le temps de séjour et la production d'H₂S, c'est directement lié à la qualité des effluents qui rentrent, la température et aussi au temps de séjour. Effectivement, c'est un objectif de transformer un écoulement qui est en charge sous pression, qui n'est pas aéré en un écoulement à surface libre. L'objectif ici, c'est qu'ils seront traités en amont. Sur le transfert, il n'y aura pas de production supplémentaire parce que l'effluent est naturellement aéré dans la conduite. La conduite ne sera pas à pleine section au niveau de son écoulement elle est bien dimensionnée pour qu'il y ait une tranche d'eau, il n'y a pas de production supplémentaire. Le risque qu'il peut y avoir d'en produire, se situerait plutôt sur le réseau de refoulement en aval qui arrive à la station d'épuration. Les choix techniques ne sont pas encore faits, mais un des choix, c'est de traiter à la source avant qu'ils soient produits, neutraliser les phénomènes de bactéries qui produisent des sulfures, soit on peut les neutraliser à la source, soit de les traiter à la station d'épuration à ce stade-là, ce n'est pas défini. Ce qui se fait très couramment, c'est de les traiter en

amont. Il y a aussi une étude sur les temps de séjour, sur les modélisations pour vérifier en fonction de la saison haute, ou saison basse, parce que cette production d'H₂S dépend des volumes qui sont collectés. En hiver, les effluents sont très dilués, il y en a beaucoup plus, les temps de séjour [dans les conduites] sont moindres. En été, la température est plus élevée, il y a moins d'effluents, les conditions sont plus favorables à la production de sulfures. Tout ça sera regardé pour voir s'il y a une opportunité de faire le traitement sur le site du poste ou finalement, les quantités, les concentrations prévues en entrée de station d'épuration sont acceptables et aussi pour la santé des travailleurs.

Public : Du coup, il y aura un état des lieux olfactif initial ou comment ça marche ?

Mme Pinchemel : Un état des lieux olfactif initial sur la station d'épuration, oui, c'est obligé. On est sur un dossier réglementaire global, en fait, qui comprend les réseaux de transfert et la station d'épuration. Les obligations sont les mêmes, à savoir qu'on a un état initial au niveau des odeurs, au niveau des bruits. Et après, c'est tout un travail également de modélisation. Le fait d'être dans une station classée pour l'environnement, on est au niveau le plus haut de toutes ces études et en particulier sur les modélisations des odeurs.

Mme Trebaol : Ce que vous demandiez peut-être, c'est est-ce qu'il y aurait des odeurs sur le poste de refoulement, c'est ça ?

Public : Oui. Vu la proximité du poste de refoulement, je dirais dans les vents, a priori ce n'est pas les vents majoritaires. La maison est située plutôt à l'Est, n'empêche qu'on a un gros couloir qui va directement à la cour et c'est un point de vigilance à regarder.

M. Hervé : Il y a d'autres questions ? N'hésitez pas à prendre les documents sur la table.

Public : Ce qu'il a dit tout à l'heure, il parlait d'une zone d'activité, je croyais que ça avait été mis de côté ça ?

M. Laplanche : Non, elle existe actuellement en limite Est de la parcelle de la STEP.

Public : On parle de la partie Ker Lann

Public : J'ai cru comprendre que finalement, vous faisiez de l'agrivoltaïsme puisque vous avez consacré une bonne partie de la surface agricole à mettre des panneaux.

M. Laplanche : Monsieur, je parlais de cette zone d'activité. Je ne parlais pas de la création d'une nouvelle...

Public : Il y avait un autre sujet avant. C'était de savoir si ce projet était revenu à l'ordre du jour.

M. Laplanche : Non, non, non, c'était moi, je faisais bien référence à l'existant, pas un hypothétique projet.

Public : Je ne sais pas si vous voulez parler d'écopâturage ou pas.

Public : Non, Non. Il y a des projets aujourd'hui, des projets qui évoluent, des associations ou autres, qui potentiellement vont être concernées par cette surface aussi, de panneaux photovoltaïques, qui vont prendre de l'emprise sur du foncier agricole pour des besoins d'autoconsommation, ce que je comprends. Et sur la carte, c'est vrai que par rapport à la

taille de la parcelle, vous en avez montré quand même une belle zone. C'est quasiment un tiers de la parcelle. Vous pourriez potentiellement mettre en prairies.

Mme Pinchemel : Ce ne sera pas un tiers, mais ce sera une bonne partie de la parcelle. L'idée, c'est de profiter effectivement de l'espace qu'on a pour produire de l'énergie photovoltaïque.

M. Hervé : C'est d'abord sur les bâtiments.

Public : Sur la zone agricole qui était préalablement exploitée. C'est ça qui me dérange en fait.

M. Hervé : C'est d'abord sur les bâtiments, ensuite sur les parties végétalisées. Effectivement, oui, on prend de la zone agricole. En fait, quand le projet a été lancé, c'était en future zone urbanisable pour des activités économiques. En fait, pour la disposition de cette station-là, moi, j'avais dit, "il n'est pas question d'aller sur de la terre agricole". Et donc, justement, c'est pour ça que le projet a été centré sur cet endroit-là, en limite de ce qui été envisagé pour faire une ZAE. Il y a sept hectares qui sont impactés. Donc, il y a une partie qui peut servir à de l'agrandissement. Sur le reste, pour l'instant, oui, effectivement, on se pose la question de savoir ce qu'on va mettre. Ça va être des panneaux photovoltaïques, soit du tracker, soit du panneau au sol.

Public : C'est vrai qu'on est en train de se poser la question, de mettre des fois des projets en péril. Je ne veux pas rentrer dans les débats parce que c'est un peu compliqué par exemple au niveau de la Vilaine, la mise en place des panneaux solaires sur les anciennes carrières qui vont peut-être bien être déboutées. Ça a été compliqué au Rheu aussi pour remettre ça sur des carrières à Lafarge, même si ça a dû finir par passer. Là, on vient sur de la bonne terre agricole. Je ne sais pas si ça choque.

M. Chevé : Pour préciser, je suis élu à Bruz. On parle de différents projets. Sur la zone d'activité, c'est un projet qui a été stoppé dès 2020, dans les études. On est en train de travailler sur le schéma aménagement économique. Ce projet-là, il est en toute basse priorité, donc il ne verra pas le jour. Et Monsieur parlait du ZAN. Il est bien évident qu'une zone de 40 hectares aujourd'hui, c'est juste inconcevable sur le principe. En tous cas, l'équipe municipale est opposée à ce projet. On travaille avec la Métropole et ce sont des orientations qui ont été entendues. C'est d'ailleurs pour ça que la STEP a changé d'emplacement aussi, parce qu'il y a un projet qui est de l'intérêt général, celui de la STEP, et l'autre qui est un projet d'orientation sur le domaine économique qui ne répond plus du tout aux enjeux du moment, même s'il y a des enjeux sur le développement économique, mais il faut les traiter de manière différente. Ça, c'est déjà 40 hectares de terres agricoles qui sont préservées. Et l'autre projet dont vous parliez, c'est le projet photovoltaïque, l'ancienne ferme de Cicé, qui a varié dans le temps entre 25 hectares et 13 hectares, dernier projet parce que entretemps des zones humides se sont formées suite aux exploitations de LAFARGE. C'est aussi une bonne nouvelle, mais c'est aussi la terre agricole de Lafarge. Elle était censée retourner en terre agricole, c'était l'engagement de Lafarge et des demandes aussi de la collectivité. Là aussi, la ville de Bruz s'est opposée au projet pour plein de raisons, notamment sur la façon dont ce projet était monté lui-même et sur les liens entre Lafarge et le porteur de projet derrière sur le photovoltaïque. Et à proximité de

La Vilaine, comme c'était, ça ne nous paraissait pas approprié non plus, ni la surface qui allait être concernée. Au total, je ne sais pas, on a 67 hectares de terrains agricoles qui restent à usage agricole, alors qu'ils étaient fléchés vers des projets d'aménagement.

Mme Trebaol : En tant que garante, je n'ai pas entendu la réponse. Quelle surface de cette zone va être consacrée à faire du photovoltaïsme ?

Mme Pinchemel : Aujourd'hui, on n'a pas la réponse exacte en surface, mais le terrain de 7,5 hectares, il va être utilisé soit pour les équipements, aujourd'hui, je ne sais pas quelle surface exactement ces équipements vont prendre. Ça va dépendre des procédés de traitement, qui eux sont liés aux constructeurs. Si on va très fort dans la précision de ce qu'on veut comme traitement, ça veut dire, je choisis tel constructeur, ce qu'on n'a, bien sûr, pas le droit de le faire, c'est normal. En fait, ce qui a été voté après qu'on ait débattu en Conseil métropolitain, c'est de dire : "Les espaces qu'on a en plus dont on n'a pas besoin, ni en réserve foncière pour une augmentation éventuelle, ni pour les besoins du projet, on souhaite les valoriser pour pouvoir faire du photovoltaïque". Ça, c'est ce qui est écrit à la délibération du Conseil métropolitain. Par contre, la surface exacte aujourd'hui, on ne l'a pas précisé. De la même manière, au niveau des surfaces de toiture, on peut avoir des procédés sur lesquels on n'a pas le droit de mettre du photovoltaïque. Ces sujets sont tous un petit peu interdépendants. Donc je n'ai pas la réponse de la surface exacte qui sera mise en panneaux. Par contre, il y aura des panneaux qui sont prévus en pleine terre, effectivement, et pas uniquement sur les toitures.

Mme Trebaol : Merci d'avoir apporté une réponse, même si elle reste partielle.

Public : Je pense à l'exploitant en place, qui tirailé, parce que c'est le même exploitant qui est de ce côté-là et qui s'est fait chahuter, vous connaissez bien M. Brizard. Et c'est vrai qu'aujourd'hui, on parle, nous aussi, pour la méthanisation, on a acheté une grande parcelle, on a fait une toiture autour de la méthanisation et le reste est pâturable ou exploitable, même si ça reste notre parcelle. Et là, aujourd'hui, on est en train de faire l'inverse en disant : « On voit grand, on remplit tout. ». Et met les panneaux, parce que c'est bien de mettre des panneaux, sauf que on est quand même, sur des terres qui sortent jusqu'à 15 tonnes de matières sèches. C'est une super bonne terre agricole. On est en train de dire : « On va mettre des panneaux. ». Ça ne me dérange quoi. Alors que vous parliez de prairies fleuries, de choses comme ça, c'est joli.

M. Hervé : On avait l'exploitation de Cicé où on faisait les 18 à 20 tonnes de matières sèches. Elle a complètement été bouleversée. Personne ne l'a défendue. Il y avait 60 hectares.

Public : On ne va pas refaire l'histoire, j'étais dans un autre domaine avant mais...

M. Hervé : Non, mais c'est sûr. Je sais bien. Après, on note la réflexion. Je pense que ça va nous interroger. On va y penser et puis on y reviendra.

Public : Quand je vois tous les bâtiments sur la photo qui n'ont rien sur les toits. Il y a peut-être des partenariats publics privés à faire aussi. On dit ça ?

M. Hervé : Je ne sais pas s'il y a des personnes qui ont des questions ?

Public : Sur la durée des travaux, j'ai vu qu'il y avait 20 mois de travaux. C'est station d'épuration et les travaux de canalisation ?

Mme Théron : Oui, les deux projets vont être menés en parallèle. On peut d'une part travailler sur les réseaux. On a quand même 11 kilomètres au global à peu près qui sont prévus, donc on a de quoi faire. Et en parallèle, les travaux qui vont être faits sur le site propre de la station d'épuration. On estime à ce stade aujourd'hui, qui est encore un stade très amont, la durée des travaux à 20 mois.

Public : ça me semble faible, en termes de durée de travaux.

Mme Pinchemel : On est actuellement en travaux sur des stations d'épuration dans lesquelles on travaille, qui sont certes plus petites. Quand ça se passe bien, ça dépoté. Après, il y a des phases de travaux qui seront toute la partie terrassement, génie civil, qui vont prendre pas mal de temps. Le choix, par exemple, d'être partis sur un traitement par incinération des boues, ça nous fait un bâtiment qui est beaucoup plus petit après l'installation d'un équipement directement sur une surface qui est petite et qui nécessite beaucoup moins de béton. Si on avait fait une installation avec une nécessité de stockage des boues, on aurait eu des infrastructures beaucoup plus conséquentes à mettre en place et ça aurait augmenté les durées d'installation. C'est un tout, quand on dit : "On essaye de prendre moins de place, on essaye de faire des équipements compacts", ça rentre là-dedans. Après, il y a la partie équipement qui est beaucoup moins impactante pour la station d'épuration. Et puis après, la partie mise en route qui elle va toujours dépendre d'aléas, qu'on espère le plus favorable pour nous possible. Et puis, pour les réseaux de transfert, c'est le travail du maître d'œuvre, un allotissement, les entreprises, les périodes favorables. Dans la durée de travaux, vous aurez des périodes, effectivement, où il y aura des tranchées ouvertes, et puis d'autres périodes où on ne verra pas grand-chose se passer. C'est vrai que 20 mois, c'est vraiment une estimation. Normalement, on ne devrait pas aller bien au-delà. Les stations qu'on a actuellement en cours sur les plus petits travaux, c'est sept, huit mois de travaux pour sortir une station d'épuration de plus petite capacité.

Public : Les émissions de carbone, sur l'incinérateur là, elles sont valorisées ou pas ? Le CO₂, le flux d'incinération ?

Mme Pinchemel : Le CO₂ n'est pas valorisé aujourd'hui. C'est compliqué à valoriser. Il y a des choses qui sont en cours. On a pu visiter à Pau, des choix qui sont faits effectivement pour aller jusqu'à de la méthanation, c'est-à-dire de faire des gaz de synthèse en combinant du CO₂ avec l'hydrogène qu'on a produit, mais qui nécessite aussi une consommation d'énergie. Aujourd'hui, ce n'est pas du tout les choix sur lesquels on est pour ce projet-ci.

M. Hervé : Je ne sais pas, s'il n'y a pas d'autres questions, on va clore la réunion. Je vous remercie beaucoup. Il y a d'autres rendez-vous, peut-être lister les rendez-vous, ils doivent être affichés.

Mme Théron : Juste très rapidement encore pour cette semaine, il y a un stand d'information au marché des producteurs locaux à Chavagne. Ensuite, pour les futures

réunions publiques thématiques, il y a celle du 31 janvier, la semaine prochaine, qui traitera du site, de son accès, des différents travaux, du traitement des eaux et puis de la réutilisation des eaux usées traitées. On en parlait tout à l'heure, qui est un vrai sujet. Le vendredi 02 février, la semaine prochaine, on a une réunion à Chavagne sur le traitement des coûts, la méthanisation et puis comment rendre la station autonome en énergie. Et ensuite, deux autres stands d'informations sur des marchés en février, avant la réunion, qui peut clôturera la période de concertation le 20 février prochain. Voilà pour la suite à venir.

Public : Poser des questions c'est une chose mais donner son avis c'en est une autre. Alors, il a été question de l'apparence dans le paysage de la station d'épuration, mais on n'en a pas débattu là. Moi, je ne suis pas très spécialiste, mais je ne vais pas poser une question, je vais donner mon avis. Et mon avis, c'est qu'elle doit être la moins apparente possible. Ce sont des bâtiments qui sont laids. Moi, je donne mon avis sur les bâtiments que je connais, les stations d'épuration que je connais sont très laides. Je doute que celle-ci le soit beaucoup moins, donc il faut qu'elle soit le plus cachée possible. Voilà mon avis, le maximum de verdure, d'arbres pour cacher ce genre de bâtiments, voilà mon avis.

Mme Pinchemel : Oui, je vous remercie. C'est vrai qu'on n'a pas fait les tables comme on avait prévu, ça a pris un petit peu une autre forme, mais c'est des avis qu'on va vraiment pouvoir prendre en compte. Merci.

M. Laplanche : Comme je le disais, ça va être en conception-réalisation. Nous, on ne peut pas imposer une image de ce que sera l'installation. Je partage votre avis sur le fait que dans de très, trop nombreux cas et de nombreuses situations, les stations d'épuration telles qu'on les connaissait, en tout cas jusqu'à présent, ne sont souvent esthétiquement pas super, il faut le reconnaître. Et que nous, à l'atelier LE PRIOL, en tout cas, on a aussi une structure qui fait du paysage. Et on est toujours parti du principe que c'était le paysage qui devait précéder la forme du bâtiment. C'est une des choses sur lesquelles on a très lourdement insisté quand on a présenté les méthodes de travail de l'équipe, il y a maintenant deux ans à la Mairie de Saint-Jacques, où on a bien précisé que c'était le plan de masse et donc le paysage qui devait générer tout le reste. Ceci dit, ce sont des éléments, et je vous entends et je vous rejoins sur ces questions-là, qui seront extrêmement présents dans le cahier des charges pour la consultation des entreprises. Mais on ne peut pas aujourd'hui vous dire : « L'usine fera 5 mètres, 10 mètres, 12 mètres de haut ou 100 mètres de long ».

Mme Pinchemel : On a quand même quelques enveloppes. On ne peut pas dire n'importe quoi, il y a des enveloppes et on n'ira pas à des hauteurs inconsidérées.

M. Laplanche : Non, mais ce sont des choses qui seront extrêmement cadrées dans le cahier des charges. Nous, on répond par ailleurs dans de nombreuses consultations de ce type-là en étant avec des constructeurs. Et je vous assure que depuis maintenant quelques années, en tout cas, c'est extrêmement cadré. Et les architectes qui sont dans les groupes de constructeurs s'attachent à pousser leurs constructeurs pour occuper le moins de terrains, être le plus bas possible, le plus caché possible, le plus respectueux possible du site et de ses environnements. Je ne sais pas si ça vous rassure ce que je vous

dis, mais je pense que la station d'épuration des années 80, c'est terminé. On n'en veut plus, plus personne n'en veut. Ni vous, ni les constructeurs, ni les collectivités n'en veulent.

Public : Puisse tout le monde faire comme vous.

M. Laplanche : Écoutez, ça, on verra à l'ouverture des enveloppes.

M. Hervé : Ça fera partie effectivement du cahier des charges, faire une intégration paysagère. Et puis, les plantations autour. Merci.

Mme Trebaol : Merci Monsieur. La question du Monsieur sur le débat est importante. C'est-à-dire qu'effectivement, le format de cette réunion aujourd'hui nous a permis, de poser un certain nombre de questions et au public de s'exprimer comme il le souhaitait. Moi, j'aimerais bien qu'on revienne quand même sur la diapositive 6, parce que cette diapositive 6 dit quelque chose d'important. Elle dit : « Finalement, il y a un certain nombre de sujets qui sont suffisamment avancés dans les études et qui ne peuvent pas faire débat. Le site d'installation de la future station, le choix de regrouper les quatre systèmes, l'assainissement de Bruz, le dimensionnement des ouvrages et la réception des boues de la STEP voisine de Saint-Erblon et les procédés de traitement, dont on a abondamment parlé. Par contre, l'avis du public est recherché sur quoi ? L'insertion paysagère, et vous avez raison d'en parler, Monsieur, les précautions à retenir pour le positionnement des bâtiments, les modalités d'accès au site en phase travaux, on en a parlé un petit peu aussi, puis les modalités d'accès au site en phase définitive du fonctionnement de l'installation, ça a été abordé également. Tous ces thèmes et puis le type de production photovoltaïque, et ça a été abordé aussi aujourd'hui. Moi, j'insiste sur le fait que tout ne peut pas se dire en réunion, mais par contre, il y a des registres. Il y a La fabrique citoyenne et toutes les idées et tout ce qui peut faire débat, et tous les accords ou les désaccords peuvent être exprimés sur ce site. Parce que c'est important pour la maîtrise d'ouvrage, comme pour le futur lauréat du concours « Conception-Réalisation », d'avoir ces éléments-là pour avancer. Donc, merci d'avoir posé cette question, d'avoir dit : « Comment est-ce qu'on fait débat ? », et d'avoir demandé. Et n'hésitez pas à contribuer encore plus.

Mme Pinchemel : Je précise, il y a un registre en ligne et puis il y a aussi des registres de papier qui sont disponibles à la Mairie du Rheu, tout comme dans les autres mairies et puis à l'Hôtel de Rennes Métropole, pour inscrire les informations de la manière dont vous le souhaitez.

M. Hervé : Voilà, je vous remercie. On clôture cette soirée. Merci beaucoup, et puis aux étapes prochaines Merci, au revoir.